Chapitre VII

LA C.G.T. ET L'EDUCATION PERMANENTE DES TRAVAILLEURS

Quelle part l'organisation syndicale ouvrière à la fois la plus ancienne et la plus importante, au moins par le nombre de ses adhérents, a-t-elle prise à l'énonciation du discours sur l'éducation des adultes, pendant ce quart de siècle qui commence à la Libération et dont le terme correspond à l'Accord interprofessionnel du 9 juillet 1970 sur la formation et le perfectionnement professionnels ? Cette question en appelle une autre, celle de la nature des "archives" à prendre en compte pour y répondre. Il serait vain, et d'ailleurs matériellement impossible, de vouloir analyser l'ensemble des énoncés cégétistes constitutifs de ce discours : les uns, oraux, n'ont guère laissé de traces; les autres, quoiqu'écrits, ne sont guère connaissables soit parce que leur diffusion n'a pas dépassé le territoire d'une union locale ou d'une fédération, soit parce qu'ils ont été "oubliés" pour des raisons sans doute diverses mais dont il est probable qu'elles ont à voir avec les rapports de force à l'intérieur même de l'organisation syndicale. Les scissions qui ont bouleversé la C.G.T. depuis sa fondation en 1895, peuvent être interprétées comme les effets les plus voyants d'une lutte idéologique quotidienne pour s'assurer le monopole de la parole légitime, celle qui engage la Confédération et qui, au delà, se veut parole de la classe ouvrière.

Mais le privilège qui sera ici accordé aux textes publiés par la seule Confédération, et parmi ceux-ci aux congrès, ne va-t-il pas dans le sens de cette confiscation du pouvoir d'imposer des significations, de l'étouffement ou de l'exclusion des propos dissidents ? N'est-ce pas opérer au second degré cette police du discours continûment mise en oeuvre par "l'appareil", au moment même où nombre de travaux historiques ramènent au jour des textes trop volontiers "oubliés" et démontent les mécanismes d'occultation de la mémoire populaire mis en place par ceux-là même qui ont prétendu la garder ?

S'il s'agissait de contribuer à l'histoire du mouvement ouvrier, le choix de ce type d'archives serait effectivement particulièrement réducteur. Mais le problème est autre, qui impose de prendre d'abord pour matériau d'analyse les textes reconnus comme exprimant légitimement la CGT dans les temps forts de l'exercice codifié de la démocratie syndicale. Dans la mesure où l'énonciation du discours de (et sur) l'éducation des adultes est considérée comme expression idéologique, et s'il est vrai, comme l'écrit Pierre Ansart, que "l'idéologie n'est en aucun cas une adjonction de jugements ou de thèmes sans liens internes", c'est en interrogeant en priorité les textes les plus officiels de l'organisation syndicale qu'il devrait être possible de connaître au travers des énoncés circonstanciés ce qui en constitue les schèmes structurants,c'est-à-dire l'idéologie comme "synthèse ordonnée recelant sa propre cohérence logique" (1). L'analyse faite à ce niveau devrait permettre de construire en quelque sorte l'opérateur idéologique capable de rendre compte des prises de position confédérales dans l'affrontement avec d'autres instances de violence symbolique, et d'en suivre les transformations.

Outre le rapport d'activité, présenté par le secrétaire général, et les interventions des rapporteurs de commission ou de quelques congressistes, les sources du discours cégétiste sur la formation des adultes - tel du moins qu'il s'énonce dans les congrès - sont d'une part, tout au long de la période comprise entre le vingt-sixième et le trente-septième congrès (1946 à 1969), des résolutions dont les titres varient mais qui traitent, les unes de l'éducation syndicale, les autres, soit de la formation professionnelle, soit de la jeunesse, d'autre part, à partir de 1955, le programme d'action.

Sur ces quatre sortes de textes les deux dernières présentent des caractéristiques formelles telles que les transformations discursives s'y effectuent dans des limites, relativement étroites, propres à chaque série.

C'est en particulier le cas exemplaire des énoncés qui figurent dans les successifs programmes d'action. En 1955, sous la rubrique "des

(1) Pierre Ansart, Les idéologies politiques, P.U.F., 1974, p. 19.

travaux nécessaires à l'amélioration du niveau de vie", entre la question du "logement" et celle des "hôpitaux, sanas, maisons de cure et de repos", paraît un texte intitulé "la construction d'établissements scolaires".

Dans cette partie du programme d'action s'enracineront puis se développeront les énoncés nommant d'abord "la formation professionnelle des adultes" et la "promotion ouvrière" (du trente-deuxième congrès en 1959 au trente-cinquième congrès en 1965) puis le "perfectionnement professionnel des hommes et des femmes" et la "promotion véritable de masse des travailleurs" (trente-septième congrès, en 1969).

Les résolutions qui résultent d'un travail préparatoire de commission et sont proposées pour adoption, au vote des congressistes, présentent, elles aussi, d'un congrès à l'autre, des énoncés qui soit se répètent plus ou moins longtemps soit subissent des changements plus ou moins importants. De ce fait, leur analyse permet de suivre les transformations du discours syndical et cette fois tout au long de la période considérée. Parmi toutes celles qui figurent dans les comptes rendus de congrès, sont à retenir d'une part celles qui ont pour objet l'éducation syndicale et dont le titre ne varie guère, d'autre part une autre série apparemment plus hétéroclite et composée des résolutions sur "la formation professionnelle" (1948), sur "les questions de jeunesses"(1953), sur "la jeunesse et la formation professionnelle", (1955), sur "la jeunesse et l'apprentissage" (1957 et 1959), "pour la défense de l'Université et de la formation professionnelle" (1961), sur "la formation et le perfectionnement de la jeunesse" (1963), sur "l'instruction, la formation professionnelle et le perfectionnement (1965), sur "Instruction, formation et perfectionnement professionnels" (1967 L'occurrence d'énoncés relatifs à la formation professionnelle, dans chacune de ces résolutions, autorise en effet à les constituer en série.

C'est d'ailleurs selon le même principe qu'ont été relevés dans les archives des congrès les interventions de congressistes et les passages des rapports d'activité, qui, traitant soit de la formation professionnelle soit d'éducation syndicale, étaient susceptibles d'apporter des informations sur le développement de ce qui, pour simplifier, sera nommé le discours de la CGT sur la formation des adultes.

Celui-ci semble, en effet naître d'un double enracinement : à la fois dans le rapport que la CGT entretient avec le système d'enseignement

particulièrement avec la formation professionnelle, et dans le rapport de la CGT à l'éducation syndicale et, pour autant, à l'éducation de la classe ouvrière.

C'est en suivant les expressions successives de ces deux rapports distincts et de leurs transformations que se découvre la constitution progressive d'un ensemble discursif qui pourtant restera dans la mouvance de ces lieux d'émergence, au moins pendant la majeure partie de la période considérée.

Ces deux courants discursifs ne se recouvrent pas et semblent obéir à des lois d'évolution propres à chacun. Toutefois ils ne se développent pas indépendamment l'un de l'autre et même il leur arrive de se rencontrer; précisément sur le terrain conflictuel de la répartition des crédits de la promotion sociale. C'est ainsi par exemple qu'en 1965 le rapport de la commission sur la formation et le perfectionnement de la jeunesse formule, entre autres propositions, la suggestion suivante : "considérant, également, que la formation syndicale des travailleurs est partie intégrante de l'oeuvre de l'éducation nationale, et relève, pour son financement, de l'Etat, la commission suggère au tente-cinquième congrès d'exiger la répartition en pleine lumière, des subventions sans discrimination, et en particulier, à l'encontre de la CGT" (2).

1 - La formation professionnelle, d'abord celle des jeunes.

L'examen des énoncés dont l'objet relève du premier courant révèle qu'au moins jusqu'en 1959 ceux-ci envisagent essentiellement la formation professionnelle des jeunes et non celle des adultes. En 1948, le vingt-septième congrès "rappelle qu'il y a plus de deux ans, la CGT a présenté aux pouvoirs publics un projet d'organisation méthodique et de juste financement de la formation professionnelle (...) et demande que ce projet soit voté et que la formation professionnelle soit enfin dotée d'un statut la mettant à même

de donner un métier à chaque jeune fille et chaque jeune garçon" (3). Ce que la CGT considère alors comme étant la formation professionnelle comprend l'enseignement technique et l'apprentissage mais aussi la formation professionnelle accélérée, celle des jeunes travailleurs " "le congrès (...) dénonce les attaques qu'elle subit à l'heure actuelle sous toutes ses formes : F.P.A., enseignement technique, apprentissage à l'entreprise, de la part d'un gouvernement anti-ouvrier" (4). Il en va de même dans les résolutions "sur les questions de la jeunesse" (1953), "sur la jeunesse et la formation professionnelle" (1955), "sur la jeunesse et l'apprentissage" (1957), qui toutes reventiquent le développement d'une formation professionnelle "véritable". Celle-ci passe d'abord par un enseignement professionnel qui soit un enseignement à part entière, c'est-à-dire intégré dans l'enseignement du Plan Langevin-Wallon auquel la CGT souscrit. Pour autant l'apprentissage y a sa place, mais non plus sous sa forme traditionnelle : "Il s'agira de créer un élan semblable à celui qui, à la fin du dix-neuvième siècle, a couvert la France d'écoles communales. Il faudra que dans trois ans, cinq ans, dix ans, tous les fils et filles de France accèdent par l'apprentissage à l'enseignement du second degré" (5). La démocratisation de l'enseignement, que vise le Plan Langevin-Wallon, implique simultanément la transformation du système scolaire où l'enseignement technique doit occuper une place privilégiée, et la revalorisation du travail manuel. C'est en fonction de cet objectif que les initiatives et projets gouvernementaux ou autres concernant l'apprentissage sont jugés et dénoncés par la CGT.

(3) "Résolution sur la formation professionnelle" 27ème congrès de la CGT 1948. Ou bien cette résolution fait allusion au projet de loi portant sur l'organisation de la formation professionnelle, mais celui-ci n'a été déposé par la CGT que le 14 mars 1947, ou bien il s'agit de textes antérieurs tels que : Un programme de gouvernement, publié par la CGT en novembre 1945, où la centrale ouvrière précisait le programme du C.N.R. et prévoyait notamment de "développer un enseignement technique, agricole, commercial et industriel comportant à la fois la préparation à l'exercice du métier et la culture générale indispensable à la formation d'un citoyen." (ed. de la Vie Ouvrière, p. 7-9.)

(4) "Résolution sur la formation professionnelle" op. cit. En 1944, Girard en donnait même une définition plus large : elle "se presente sous six aspects différents qui tous intéressent la CGT : l'orientation professionnelle, le pré-apprentissage, l'apprentissage, le reclassement et la rééducation professionnels, la promotion ouvrière, la formation des instructeurs" (Girard, "Les syndicats ouvriers et la formation professionnelle" V.O. n° 14, 7-12-1944).

(5) R. Girard, Servir, n° 12, p. 16, cité par M. Offerlé, in M. David, L'individuel et le collectif dans la formation des travailleurs, Paris, Economica, 1976, p. 130.

Les raisons invoquées pour exiger le développement de la formation professionnelle sont certes d'ordre conjoncturel : dès la Libération, la CGT s'est engagée dans la "bataille de la production" et elle voit dans la formation professionnelle un facteur essentiel de la renaissance industrielle et de l'indépendance nationale. C'est d'ailleurs parce que la situation d'après-guerre exige des mesures exceptionnelles, notamment dans le bâtiment et la métallurgie, que la CGT accepte paradoxalement la formation professionnelle accélérée, tout en estimant cependant "qu'il faudre écarter par principe une formation trop axée sur des spécialités, et tendre toujours à une formation générale ne limitant pas cette main-d'oeuvre dans ses connaissances et la mettre ainsi à l'abri d'un chômage éventuel" (6). Etudiant "les initiatives de la CGT en matière de F.P.A.", M. Offerlé observe que de nombreux syndicalistes sont devenus formateurs après avoir suivi les stages de l'Institut de formation des cadres professionnels de la rue Dareau (7). Tant que Croizat, ancien secrétaire général de la fédération de la métallurgie, tient le ministère du Travail où de nombreux cégétistes sont en poste, la CGT contribue à la mise en place et au développement de la FPA : étude des besoins en main-d'oeuvre par branche professionnelle, création de centres, constitution d'associations de gestion à base tripartite, diffusion des décisions ministérielles par la presse syndicale qui les commente largement. Il s'agit alors d'atteindre simultanément plusieurs objectifs : "gagner la bataille de la production", permettre la qualification du plus grand nombre des travailleurs grâce à une formation prise en charge par l'Etat et faire reconnaître la légitimité de la participation des syndicats à la gestion des centres qui assurent cette formation. Après mai 1947; le rapport des forces politiques ayant changé, la CGT en vient à défendre la FPA comme un "acquis de la libération", comme une institution "créée pour, et par, la classe ouvrière" que les gouvernements successifs cherchent à abattre par la réduction des crédits, la fermeture de centres, l'élimination des militants cégétistes et la limitation de l'exercice des droits syndicaux dans les centres. Pour la défense de la FPA, la CGT argumente en rappelant qu'il en

(6) L. Bourgeois, secrétaire adjoint du S.N.E.T., cité par Offerlé, op. cit. p. 136.
(7) M. Offerlé, op. cit., p. 139. Selon Bourgeois (juillet 1946), 80% des moniteurs formés sont issus de la CGT.

va du redressement économique du pays et de l'indépendance nationale. En 1948 le congrès "rappelle que le Plan Monnet mettait l'accent sur cette évidence et demandait que des crédits importants lui soient affectés" (8). La FPA n'est d'ailleurs pas seule en cause et c'est la formation professionnelle dans ses différentes dimensions que la CGT entend défendre, notamment celle des jeunes par l'enseignement technique.

Le premier motif des revendications de la CGT en matière de formation professionnelle est d'un autre ordre que conjoncturel, il n'est autre que celui-là même qui justifie l'action syndicale : "Le congrès de la CGT considère la formation professionnelle comme un facteur de la libération ouvrière" (9). En 1948 comme en 1906 l'important est, ainsi que l'énonçait la charte d'Amiens, "l'émancipation intégrale" des travailleurs. Cependant l'intérêt que la CGT porte en 1948 à la formation professionnelle tient à ce qu'elle y voit une condition de la lutte ouvrière "contre toutes les formes d'exploitation", en particulier celle des apprentis et des jeunes travailleurs sans métier allant grossir les rangs des O.S. si tant est qu'ils trouvent de l'emploi. Dans la production de producteurs qualifiés est en jeu non seulement l'intérêt national et l'intérêt des individus eux-mêmes mais aussi celui de la classe ouvrière : la qualification permet à chaque travailleur d'exiger un meilleur emploi et les avantages économiques et sociaux afférents; en outre les travailleurs qualifiés font une classe ouvrière forte et qui a conscience de sa force, qui est confiante en elle-même et se fait plus exigeante, ce qui, à la fois, va dans le sens de la défense des intérêts des travailleurs,, rend possible l'accroissement de la part prise par la classe ouvrière dans la gestion et la direction du pays, donc renforce les chances de la démocratie. Tel est du moins le schéma de l'argumentation cégétiste dans cette période d'après la Libération.

Instrument contribuant à la reproduction d'une force de travail qualifiée, exigée par le système de production (en quantité limitée cependant), la formation professionnelle se voit transmuée en creuset où la classe ouvrière elle-même se fortifierait en tant que classe des producteurs qualifiés. Elle prend figure de dispositif propre sinon à constituer le prolétariat

(8) "Résolution sur la formation professionnelle," 27ème congrès de la CGT, 1948.
(9) "Résolution sur la formation professionnelle", 27ème congrès de la CGT.

comme sujet de la transformation des rapports de production, du moins à le rendre capable d'assumer son rôle historique. Plus que la reprise des combats républicains de la fin du XIXème siècle pour une école laïque, gratuite et obligatoire, semble ici en oeuvre la volonté conséquente de forger ce que Le Trimard appelait le "prolétariat professionnel, syndiqué et organisé par le métier" (10). Enraciné dans la valorisation des professionnels, de leur savoir et de leur habileté, bref, de leur "métier", ce discours leur accorde un rôle privilégié d'élite entraînant la masse, le rôle du "prolétariat organisé en classe dirigeante", selon l'expression du Manifeste Communiste (11). Mais, par là même, cela implique la disqualification révolutionnaire des non qualifiés, de ceux qui n'ont de métier ni clair ni bien défini, et qui sont donc toujours menacés de devenir des "sans travail". Dans la courte période où, avant de voir ses espoirs déçus, la classe ouvrière paraissant avoir l'initiative, également pendant les quelques années suivantes où d'une part les "acquis de la libération" semblaient pouvoir être sauvegardés, où d'autre part les effets idéologiques des missions de productivité ne se faisaient pas encore sentir, c'est-à-dire tant qu'en matière de formation professionnelle l'affrontement entre syndicats et patronat eut l'apprentissage pour enjeu principal, la CGT s'est donné pour objectif essentiel la mise en place d'une enseignement technique propre à constituer ce qui a pu être appemé l'"aristocratie ouvrière" tant pour sa qualification professionnelle attestée que pour sa capacité révolutionnaire présumée. Que, loin de produire des militants aptes à la révolution, l'enseignement professionnel puisse avoir pour effet de doter ceux qui y accèdent, du moins les plus "méritants" d'entre eux, des "qualités" nécessaires au rôle d'intermédiaires entre les classes (12). les résolutions des congrès de la CGT ne le soupçonnent pas. Qu'il puisse y avoir, dans la pratique, convergence effective des visées patronales - plus largement celles de la bourgeoisie - et des visées syndicales sur cette population de jeunes originaires de la classe ouvrière, cela relève sans doute d'autant plus du paradoxe que patrons et syndicats leurs

(10) Le Trimard, n° 1, 1897, cité par Ph. Hoyau, "les gueux contre l'histoire", Les révoltes logiques, n° 6, 1977, p. 27. Ce bi-mensuel, "simple feuille à la typographie serrée", dont sept numéros parurent en 1897, se disait Journal "anti-collectiviste", organe de revendication des sans-travail".

(11) Manifeste Communiste, trad. Molitor, ed. Costes, 1934, p. 94. A dire vrai le Manifeste désigne ainsi l'Etat dans la première étape de la révolution ouvrière, la "dictature du prolétariat".

(12) Sur l'analyse des fonctions sociales de l'enseignement technique, cf. Cl. Grignon, L'ordre des choses, Paris, ed. Minuit, Coll. "Le sens commun" 1971.

assignent des destinées différentes : pour les premiers, ces jeunes "méritants" feront le petit personnel d'encadrement, qui convient aux entreprises, pourvu que leur formation ait été l'affaire des professionnels; pour les seconds, ces enfants de travailleurs qui ont su acquérir instruction et métier pourront être les futurs cadres de la révolution, en tout cas des militants capables de mener "les masses". C'est pourtant bien une convergence qui apparaît pour peu que l'attention soit portée aux effets disciplinaires que patronat et syndicat attendent de l'enseignement professionnel : essentiellement la capacité de se soumettre à la discipline de la production industrielle. Certes la signification n'est pas identique dans les deux cas : ici, l'accroissement des forces productives est référé à la transformation des rapports de production, donc à l'abolition du mode d'appropriation en vigueur; là, rendement et gains de productivité, mais d'abord organisation du travail, ont pour sens rentabilité, profit, accumulation du capital et maintien du régime de propriété privée des moyens de production. Ce sont pourtant les mêmes "vertus" qui sont espérées du travail d'inculcation réalisé par l'enseignement professionnel, c'est-à-dire les mêmes aptitudes professionnelles, faites de compétence, de goût du travail bien fait, de respect de "l'outil de travail", d'ordre, de rigueur dans l'application des normes (techniques et morales), d'assiduité et de ponctualité, les mêmes structures mentales et les mêmes dispositions morales : la "culture technique" et la "morale technique", toutes deux à base de "certitude acquise" (13). Une même distinction est en oeuvre dans les deux cas : il s'agit toujours de séparer le "prolétariat honorable" du "prolétariat en haillons". Qu'il soit désigné comme "la racaille" (Manifeste communiste) ou comme "classes dangereuses" et "nouveaux barbares", celui-ci est à discipliner par celui-là, tant pour ceux que préoccupe le maintien de l'ordre social "réactionnaire" que pour ceux qu'anime un projet "révolutionnaire". Or, la constitution de ce prolétariat discipliné et disciplinant est affaire de pédagogie, pour le patronat comme pour la CGT.

(13) Cf. Cl. Grignon, op. cit., 2ème partie, "La formation de l'élite ouvrière".

Une revendication mérite d'être relevée dans la résolution du vingt-neuvième congrès : celle d'une "formation professionnelle méthodique (...) complétée par les cours professionnels suivis pendant le temps de travail, le temps passé au cours (y compris le temps de déplacement aller-retour) étant payé comme temps de travail" (14). Certes, cette exigence concerne les apprentis des centres ou écoles privées d'apprentissage et des entreprises, elle n'en constitue pas moins le type même des revendications qui vaudront ultérieurement pour le perfectionnement professionnel continu et qui seront d'ailleurs satisfaites par l'Accord de juillet 1970, puis par la loi de juillet 1971.

De même les jugements que la CGT porte sur la conception gouvernementale et patronale de la formation professionnelle préfigurent déjà la réaction de la CGT aux initiatives que les gouvernements de la cinquième République prendront en matière de formation des adultes : dénonciation de ce qui revient à satisfaire les besoins en personnel de l'industrie et du commerce sans prendre en compte les besoins et aspirations des apprentis, des jeunes travailleurs et, plus tard, des travailleurs adultes; dénonciation des privilèges accordés à la formation privée et au détriment de l'enseignement technique public; dénonciation de l'emprise patronale sur l'apprentissage ou la formation professionnelle et revendication d'un contrôle syndical dans ces domaines; enfin rappel du soutien de la CGT au Plan Langevin-Wallon. Ainsi les interventions des congressistes, comme celle d'Artus (F.E.N.) au trentième congrès, vont dans le même sens que les résolutions :

> "Nous voulons aussi dénoncer ici, d'une façon très forte, la création d'un Haut comité de formation professionnelle, qui serait chargé, sous la présidence du Ministre de l'Education nationale, de préciser aux différents niveaux de qualification tous les moyens propres à attirer quantitativement et qualitativement, la satisfaction des besoins en personnel de l'industrie et du commerce. Lorsque nous avons posé à l'administration représentant le Ministre, la question de savoir comment serait composé ce comité, aucune réponse ne nous a été faite et vous en comprenez la raison.

(14) "Résolution sur les questions de la Jeunesse", 29ème congrès de la CGT, juin 1953.

> Autrement dit,on voit mettre l'Université à la disposition du patronat pour mieux pouvoir asservir la science et la formation des ouvriers." (15)

Outre qu'ils sont un bon exemple de ce à quoi réagit la CGT dans un combat qui est, ici, de type "légaliste", ces propos témoignent de l'attention portée par l'organisation ouvrière aux initiatives institutionnelles des pouvoirs publics; ils indiquent aussi un mode d'activité syndicale qui, au-delà de la protestation, procède par intervention auprès de l'administration et va d'ailleurs jusqu'à proposer des projets d'organisation, voire même des projets de loi.

2 - De l'école ouvrière à la formation syndicale.

Plus que dans les prises de position sur l'enseignement professionnel, c'est au titre de la formation syndicale qu'il convient de chercher les origines du discours cégétiste sur l'éducation des adultes (16).

En 1948, le congrès vota une importante résolution intitulé : "l'Education". En voici les premières phrases :

> "Le vingt-septième congrès de la CGT affirme la nécessité pour l'ensemble du mouvement syndical ouvrier d'acquérir et de développer les connaissances indispensables à la compréhension et à la réalisation de sa mission.
> A cet effet, l'éducation systématique et permanente est nécessaire à tous les échelons, avec le concours des organisations, des directions syndicales et des militants." (17)

Se trouvait ainsi nommé, sans doute pour la première fois dans la période de 1944 à 1970, ce qui deviendra l'objet de nombreux énoncés : "l'éducation (...) permanente". Ce n'est encore qu'une occurrence isolée et qui ne se retrouvera pas de sitôt dans les textes de la CGT, du moins dans ceux des

(15) 30ème congrès de la CGT, 1955, p. 279.
(16) Les données sur l'éducation syndicale sont partiellement redevables à l'étude que Maya Baude avait entrepris à l'INFA et dont les résultats ont été présentés en 1968 : M. Baude, Le mouvement syndical et l'éducation ouvrière, Nancy, INFA, 1968, multigr. 237 p.
(17) "Résolution sur l'Education", 27ème congrès de la CGT, 1948, p. 287. (souligné par moi)

congrès. Ce n'est pas non plus vraiment la formule telle qu'elle sera utilisée plus tard : l'objet de discours est alors l'éducation, dont il est dit qu'elle est nécessaire. Cependant cette nécessité vaut non pas seulement pour l'éducation au sens habituel du terme, c'est-à-dire celle des enfants, mais pour une éducation doublement qualifiée de "systématique et permanente".

Ce second qualificatif signifie qu'on ne saurait assigner de terme au processus éducatif qui a ici précisément pour finalité "la formation et (le) développement de militants avertis et actifs" (18). Education sans cesse à reprendre mais qui ne peut avoir d'effet si elle n'est pas menée de façon systématique. Ce qualificatif est symptomatique de la volonté confédérale dans une période où de nombreux militants venus au syndicalisme par la Résistance se méfiaient de la théorie et n'envisageaient de formation que dans et par l'action, renouant ainsi avec une tendance profonde de la classe ouvrière française (19).

Cette résolution fut énoncée lors du premier congrès après la scission de Force Ouvrière. Il n'est donc pas surprenant d'y lire ce qui pourrait être appelé une redéfinition doctrinale, d'autant plus nécessaire que de 1944 à 1947 chaque tendance (ex-unitaires et ex-majoritaires) avait maintenu de façon distincte sa conception de l'éducation syndicale, son organisation et jusqu'à ses responsables (20). Cependant ce discours sur "l'éducation" est à rapporter plus lointainement à la question de "l'éducation ouvrière", telle qu'elle s'est posée tout au long de l'histoire du mouvement ouvrier et en particulier au cours de l'histoire de la CGT.

Qu'il s'agisse de ce que Robert Goetz-Girey appelait le "syndicalisme sans doctrine" des Joseph Barberet, Isidore Finance et Keufer -"leur idée est de faire des Chambres syndicales des groupements d'études, qui par

(18) La résolution dit en effet que la lutte idéologique implique de "promouvoir toutes les formes d'éducation susceptibles d'aider à la formation et au développement de militants avertis et actifs" (Résolution sur l'éducation, 27ème congrès de la CGT, 1948).

(19) C'est du moins le jugement que porte B. Pudal dans les quelques pages qu'il consacre à "la formation par l'action seule comme phénomène idéologique", in M. David, op. cit., p. 191-193.

(20) Cf. B. Pudal, "La CGT et le rapport individuel/collectif dans l'éducation ouvrière et l'éducation syndicale de 1944 à 1967", ibid., p. 186-187.

des voeux, des décisions, une oeuvre d'éducation amélioreront progressivement la condition du prolétariat" (21). - ou qu'il s'agisse des diverses tendances rivales du "syndicalisme révolutionnaire", la question de l'éducation ouvrière est sans doute de celles qui furent des plus débattues sinon des plus partagées. Selon Guy Caire, "les écoles syndicales sont une vielle tradition du mouvement ouvrier français" (22). Le compagnonnage pourrait passer pour la préfiguration de celles-ci, notamment quand Agricol Perdiguier entreprit de le rénover : pour les clubs de compagnons, "la formation passait par, et à travers, la fraternité, la solidarité" (23). Mais ce sont surtout les Bourses du travail qui apparaissent comme la première institution d'enseignement syndical.

Dans le bilan des réalisations de la CGT, que les Lefranc dressaient en 1938, une large place est faite à la motion de Zoretti présentée au congrès de Lyon en 1919. Celle-ci envisageait l'organisation de "cours d'enseignement moyen syndicaliste, destinés aux adultes et visant leur perfectionnement général, professionnel et social" (24). Cependant il fallut attendre le congrès de Paris de 1931 pour que le rapport de Zoretti soit ratifié et novembre 1932 pour que soient créés l'institut supérieur ouvrier (I.S.O.) et les Collèges du travail, devenus en 1933 Centre confédéral d'éducation ouvrière (C.C.E.O.).

Cherchant à expliquer la lenteur de ces réalisations, Georges Lefranc reprend les termes du rapport préliminaire établi par le B.I.T. en 1932 :

> "La France ne peut montrer l'équivalent de certaines institutions étrangères spécialement destinées à fournir au travailleur

(21) R. Goetz-Girey, La pensée syndicale française, A. Colin, Paris, 1948, p.26. Le même auteur se référant à Georges Weill (Histoire du mouvement social en France, 1852-1924, Paris, 1924, p. 21-23) dit de Keufer et Finance qu'ils "sont positivistes" et "croient en la perennité du salariat, font la plus grande confiance à l'éducation, sont empreints de l'esprit pacifique et conservateur." (souligné par moi).
(22) G. Caire, Les syndicats ouvriers, P.U.F., 1971, p. 373.
(23) M. Baude, op. cit., p. 51.
(24) E. et G. Lefranc, "la C.G.T. et l'éducation ouvrière en France", B.I.T., Revue internationale du travail, Genève, 1938, XXXVII, n° 5, p. 669-693.

> l'éducation qui lui est devenue nécessaire par la position qu'il a acquise dans le monde moderne. Ce n'est pas que cette question y ait été négligée; c'est qu'elle a été considérée sous un autre angle et qu'elle a reçu des solutions différentes."

De fait, après avoir noté que la plupart des militants sont des autodidactes, Dumoulin écrivait dans ses Carnets de route : "il faut être militant convaincu avant d'entrer à l'école ouvrière. On ne s'improvise pas étudiant de syndicalisme ou alors l'Université du travail sera une pépinière pour une catégorie spéciale d'employés. Il faut voir autrement les étudiants ouvriers. Etre militant, d'abord" (25). "Nous estimons, par exemple qu'on irait à un échec, si, par "formation de militant" on entendait surtout et même exclusivement, la formation de fonctionnaires syndicaux" (26). "Nous n'acceptons pas l'idée qu'on entre dans l'action syndicale comme dans une carrière (...) L'éducation ouvrière nous semble, au contraire, devoir être en liaison étroite avec toutes les nécessités de l'action militante" (27). Comme le note Guy Caire, "l'originalité de l'expérience française réside dans le fait que la formation n'est pas une fin en soi - à la différence du système germanique ou anglo-saxon des universités populaires - , mais n'existe qu'en fonction de l'engagement syndical, des objectifs syndicaux, de l'action syndicale, ce qui reflète donc la conception d'une culture engagée" (28). Cependant, il s'agit à la fois d'une éducation sur la base de l'engagement syndical et d'une éducation qui se veut éducation de la classe ouvrière ou éducation de masse (29). Le problème n'était donc pas simple et l'explication fournie par Georges Lefranc dans son article de 1938 en montrait bien les diverses données :

> "Pour qu'il puisse y avoir éducation ouvrière, il faut d'abord qu'il y ait une classe ouvrière, ayant pris conscience d'elle-même.(...)
> Pour qu'il puisse y avoir éducation ouvrière, il faut aussi qu'on ait reconnu, dans la classe ouvrière, l'insuffisance de

(25) Dumoulin cité par G. Lefranc, Le mouvement syndical sous la 3ème République Payot 1967, annexe 8 .
(26) Zoretti (1919) cité par E. et G. Lefranc, "La CGT et l'éducation ouvrière", Revue internationale du travail, Genève, mai 1938, XXXVII, n° 5, p. 669-693.
(27) Ibid., p. 682.
(28) G. Caire, op. cit., p. 373. Cf. "La formation des syndicalistes n'est pas une fin. Elle n'existe qu'en fonction de l'engagement syndical et des objectifs des syndicats." (P. Belleville, La formation syndicale, Esprit, avr. 1967).
(29) Un des premiers buts du C.C.E.O. est de faire "de tout travailleur un syndicqué, de tout syndiqué un syndicaliste éclairé, de tout syndicaliste un militant convaincu et efficace" (cité par M. Baude, op. cit., p. 89).

> l'école publique (...) due à la brièveté des études, au contenu de la culture, à l'esprit même de l'enseignement (...) Pour qu'il y ait éducation ouvrière, il faut enfin qu'on ait compris la nécessité d'un enseignement propre à la classe ouvrière; il a fallu en France passer par la triple expérience des cours d'adultes (prolongation de l'enseignement primaire), des cours philotechniques (prolongation de l'enseignement secondaire) et des universités populaires (simulacre d'enseignement supérieur)." (30)

Se définissant comme contre-enseignement dans la mesure où l'enseignement, par son contenu et son esprit, diffuse "l'héritage de la culture bourgeoise" l'éducation ouvrière telle que l'entendait Georges Lefranc, alors secrétaire du C.C.E.O., a pour but la "libération culturelle" de la classe ouvrière :

> "Nous avons à faire comprendre aux travailleurs qu'ils doivent combattre aussi pour la disparition du privilège du savoir, qui met entre les individus de si anormales différences. L'ouvrier qui n'a pas pu continuer, comme il l'aurait voulu, ses études scolaires, celui qui n'a plus de sa scolarité enfantine que des souvenirs fragmentaires et confus, doit maintenant pouvoir se libérer de l'humiliation dont il souffre. C'est à lui que s'adressent nos collègues du travail. Il y trouvera la possibilité de devenir plus pleinement un "homme". Ce qui est vrai de la libération individuelle l'est également de la libération collective." (31)

Comme pour nombre d'autres entreprises éducatives se développant en marge de l'institution scolaire, la critique de l'Ecole constitue une des assises sur lequel se fonde ce développement, lors même que celles-là se donnent la même finalité humaniste que celle-ci. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir se rencontrer les mêmes reproches formulés ici par des militants de l'éducation ouvrière ou encore par ceux de l'éducation populaire, là par des formateurs exerçant leur activité dans des organismes patronaux : même critique du "conformisme des écoles officielles", même rejet des "valeurs mortes" de la tradition universitaire. En dépit des divergences quant au sens, que ces critiques tirent du contexte dans lequel elles sont exprimées, elles semblent avoir pour commune origine la marginalité des lieux de leur formulation par rapport au système d'enseignement institutionnalisé.

Dans les énoncés de la résolution sur "l'éducation", votée par le 27ème congrès, et où se trouve affirmée la nécessité de l'éducation systématique et permanente", se retrouve la définition que le responsable du C.E.E.O. donnait en 1938 : "L'homme cultivé n'est pas celui qui a tout appris, mais

(30) E. et G. Lefranc, article cité, p. 685.
(31) Ibid.

plutôt celui qui sait apprendre, et qui ne cesse point d'apprendre" (32). Hormis le fait que par ce langage même, Georges Lefranc pourrait passer pour précurseur des promoteurs de l'éducation permanente, il est notable que la commission Education de 1948 reprenne en quelque sorte le même fil du discours : la compréhension des événements et de la société ainsi que l'action militante par laquelle le syndicat tend à accomplir sa mission révolutionnaire supposent la constance des efforts de formation, tant personnels que collectifs.

> - Il importe de rappeler sans cesse à chaque militant la véritable valeur de l'éducation personnelle sans laquelle il n'est pas de progrès constant dans le travail de direction des organisations syndicales."
> - "L'action éducative doit être un travail collectif et ne pas être abandonné à un seul camarade ou à quelques spécialistes" (33).

Le 27ème congrès avance des propositions et des recommandations, des décisions aussi quant aux conditions à la fois institutionnelles et pratiques de cette "éducation systématique et permanente" :

> "Le congrès invite instamment toutes les organisations syndicales à participer à l'effort d'éducation des militants et des travailleurs pour en assurer la plus large répercussion et en faciliter le développement. Il recommande la tenue de conférences éducatives et de cours du soir soigneusement préparés et dirigés. Il fait un devoir impérieux aux militants et directions syndicales, de recruter en masse des participants à l'Ecole centrale de la CGT. Il décide que les organisations syndicales participeront aux obligations financières de l'Ecole centrale par la prise en charge des frais de transport et de salaires des stagiaires, en se faisant aider par les travailleurs et même par les Comités d'entreprise. Le congrès demande aux Unions Départementales d'organiser, seules ou groupées régionalement, avec l'aide du bureau de la CGT et de la Commission Confédérale d'Education ouvrière, des stages permanents et de courte durée, ainsi que des journées d'étude."

Le titre d'école centrale (34) de la CGT, dénote que cette institution est conçue comme étant placée directement sous l'autorité de l'organe central des syndicats confédérés. D'ailleurs à son ouverture en 1950 dans les bâtiments de Courcelles-sur-Yvette, on parlera de l'école confédérale.

(32) E. etG. Lefranc, article cité, p. 687. La formulation n'est pas sans préfigurer nombre de celles qui auront cours ultérieurement comme par exemple celle qui assignera à l'école le but "d'apprendre à apprendre".
(33) 27ème congrès CGT, 1948, p. 287.
(34) Qu'il s'agisse des écoles centrales instituées par un décret du 25 février 1795 ou qu'il s'agisse de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures créée en 1829 , le titre renvoie à la localisation du pouvoir.

En 1948 elle est envisagée comme école centrale par correspondance et comme école centrale permanente de militants, ce qui en fait un centre éducatif doublement central. Cette centralisation implique qu'en soient prévus les moyens matériels : c'est l'achat d'un manoir et de son parc en 1949, sa remise en état, mais ce sont aussi les frais de transport et les salaires des militants appelés à suivre un stage de longue durée.

Cependant il ne s'agit là que du degré supérieur d'une formation syndicale qui par ailleurs devrait s'effectuer de manière décentralisée au niveau des unions départementales (U.D.) par des conférences et cours du soir, des journées d'études et des stages permanents de courte durée.

Formation syndicale, donc formation de militants mais qui au delà de cet objectif se veut "éducation... des travailleurs", cette éducation de la classe ouvrière implique l'usage de nombreux moyens de diffusion et les questions de presse syndicale - en particulier Le Peuple, tri puis bi-mensuel confédéral, dispose d'une rubrique régulièrement consacrée à l'éducation syndicale - , de publications et de propagande, voisineront souvent celles de l'éducation syndicale dans les textes des congrès. En tant que moyen de lutte idéologique, cette éducation s'inscrit dans la lutte que mène la classe ouvrière :

> - "Par une éducation correcte et systématique, la classe ouvrière est amenée à mieux se défendre contre les ennemis et contre les idéologies diverses que ceux-ci tendent à faire prévaloir dans ses rangs". (35).
>
> - "Les ennemis de la classe ouvrière s'attachent à diffuser et à faire prévaloir des idées mensongères et souvent calomnieuses sur les plans économiques, politiques et sociaux dans le but de maintenir un système d'exploitation et d'oppression des travailleurs et des peuples. La CGT doit donc mettre sur pied à tous les niveaux, toutes les formes d'éducation (susceptibles d'aider à la formation et au développement des militants avertis et actifs) qui devront imprégner toute l'action syndicale des conceptions justes et éprouvées par la longue expérience de la classe ouvrière". (36)

A la violence symbolique qu'exercent les ennemis de la classe ouvrière - ils sont aussi ceux de la CGT - pour maintenir leur domination fondée sur l'exploitation et l'oppression des travailleurs, la CGT doit riposter en fournissant à ses militants les moyens de lutte idéologique, c'est-à-dire

(35) Rapport de la commission éducation, 27ème congrès de la CGT de 1948.
(36) Ibid.

des moyens à la fois de réflexion et d'action : il s'agit d'opposer la vérité au mensonge, donc d'imposer les significations que la classe ouvrière accorde aux événements. L'action éducative de la CGT n'a de valeur que dans la mesure où elle épouse le point de vue de la classe ouvrière ainsi posée comme l'autorité qui légitime l'éducation syndicale, autorité fondée sur le rôle historique de la classe ouvrière et sur sa "longue expérience" de la lutte.

Un texte de 1945 cependant insistait sur le caractère scientifique de l'éducation syndicale :

> "Notre éducation syndicale s'appuie sur la science qui permet de découvrir et de perfectionner les lois véritables qui régissent la nature et les hommes. Cette science est elle-même basée sur le matérialisme dialectique et sur le matérialisme historique qui ont mis à nu les ressorts les plus secrets du mécanisme social. Nous sommes, dans ce domaine, reconnaissants à Karl Marx et à ceux qui ont enrichi la doctrine, de nous avoir donné la base indestructible sur laquelle fut construite notre grande CGT."(37)

L'autorité alors invoquée est celle de "la science" ou de la "doctrine", celle aussi de ses pères fondateurs au premier rang desquels figure Karl Marx. Ce texte quelque peu grandiloquent semble identifier tout en les distinguant "la science", autrement dit la méthode qui permet d'analyser la réalité sociale, et "la doctrine" qui est sans doute l'ensemble des lois déjà découvertes, peut-être aussi l'ensemble des orientations d'action déduites de cette connaissance. Dans ce texte à la fois scientiste et dogmatique, la construction de la CGT n'est rapportée ni aux luttes de la classe ouvrière ni au développement des mouvements ouvriers mais au marxisme présenté comme "donné" - en quelque sorte révélé - et comme "base indestructible". Ce langage quasi religieux situait l'éducation syndicale dans le combat de la vérité contre l'erreur ou le mensonge, combat idéologique qui prend la forme du dévoilement, de la mise à nu des "ressorts les plus secrets du mécanisme social". Toutefois le même texte usait encore d'un autre ton, plus dans la ligne de la charte d'Amiens : "la société est divisée en classes, qui luttent entre elles et nous luttons en tant que mouvement syndical, non seulement contre les conséquences du règne capitaliste, mais aussi, contre la cause fondamentale, contre le régime capitaliste lui-même" (38). On sait que la Charte de 1906 distinguait

(37) Commission Education, 25ème Congrès de la CGT, 1945.
(38) Commission Education, 25ème Congrès de la CGT, 1945.

entre "l'oeuvre revendicatrice quotidienne" et cet autre "côté de l'oeuvre du syndicalisme" qu'est "l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expérimentation capitaliste". En 1948, les textes présentés au 27ème Congrès paraissent avoir une inspiration plus pragmatique que ceux de 1945.

> - "la formation syndicale doit permettre aux militants qui se révèlent et se forgent dans l'action d'augmenter l'efficacité de leur travail."
>
> - "Notre éducation est conçue pour nous aider à l'action et c'est dans l'action que nous devons arriver à la réaliser dans l'intérêt futur des travailleurs et du progrès social." (39)

L'insistance sur la liaison entre l'éducation et l'action, la priorité accordée à l'action, l'emploi du terme même d'efficacité sont autant d'indicateurs d'une conception réaliste de la formation syndicale comme élément de la praxis.

> - "La mise en application de ce principe - le rapporteur fait ici allusion à la formule de Jean-Jaurès : "partir du réel et aller à l'idéal" - est le plus sûr moyen que chaque militant trouve dans la formation, un avantage immédiat pour mieux se défendre dans la vie de tous les jours, sinon il pourrait se rebuter, se décourager et ne pas tirer tous les profits qu'il en attend" (40).
>
> - "Il nous faut partir des conditions précises de la vie quotidienne pour développer notre action d'éducation. Chaque travailleur doit être capable de comprendre ce que signifie son salaire comme de distinguer le jeu machiavélique des impérialistes qui provoquent la guerre." (41)

Avec d'autres objectifs et pour parler d'une formation autre que syndicale mais destinée également aux ouvriers, du moins théoriquement, les promoteurs de la formation des adultes assigneront aux formateurs le même impératif comme principe premier de leur credo pédagogique : partir du concret, du familier, du quotidien. On peut se demander si cette représentation de ce qui est bon pour les ouvriers ou de la bonne façon de s'y prendre avec eux - représentation qui semble commune aux formateurs, que ceux-ci exercent leur pratique dans un mouvement d'éducation populaire, dans un organisme public ou privé, dans un service de formation d'entreprise, ou qu'ils soient permanents d'une organisation syndicale - ne constitue pas avant tout un des effets du rapport imaginaire que les intellectuels, même lorsqu'il s'agit de formateurs

(39) Résolution sur l'éducation, 27ème Congrès de la CGT, 1945.
(40) Commission-Education, 27ème Congrès de la CGT, 1948.
(41) Commission-Education, 27ème Congrès de la CGT, 1948.

syndicaux, entretiennent avec la classe ouvrière (42).

Quoi qu'il en soit, ces énoncés sont encore caractérisés par l'emploi d'un vocabulaire utilitariste : efficacité, intérêt, avantage, profit, se défendre dans la vie, conditions précises de la vie quotidienne. Pourtant si la formation syndicale est conçue pour aider les militants à "défendre les intérêts quotidiens du monde du travail", elle doit aussi les conduire "à agir d'une façon décisive pour l'élargissement des libertés démocratiques et une paix durable entre les peuples" (43).

Ainsi en 1948 c'est encore "la double besogne, quotidienne et d'avenir", comme disait la charte d'Amiens, qui commande la formation syndicale; mais la distinction entre les deux côtés de "l'oeuvre du syndicalisme" passe alors sous celle de "l'intérêt immédiat" et de "l'intérêt futur des travailleurs et du progrès social".

La résolution sur l'éducation syndicale, votée au 28ème Congrès, en 1951, va dans le même sens pragmatique que celle de 1948 :

> "L'enrichissement du contenu de l'éducation syndicale qui, tout en conservant son niveau idéologique en conformité avec le caractère de classe et de masse de la CGT, a été mieux orientée sur les besoins immédiats des militants et, de ce fait, concourt à les aider à mieux s'orienter dans la situation complexe d'aujourd'hui, à renforcer leur organisation et à améliorer leurs méthodes de travail." (44)

Ce texte qui parle d'enrichissement est en tout cas riche d'enseignements. La première leçon à tirer tient au fait qu'un nouveau langage est employé pour parler de l'éducation syndicale : celle-ci, dit-on, tend à mieux répondre aux "besoins immédiats des militants" (45). La série des

(42) A cet égard, on peut penser que l'étude des caractéristiques sociologiques des syndicalistes chargés de la formation syndicale et en particulier ceux qui écrivent sur cette formation et disent ce qu'elle doit être, ne manquerait pas d'être éclairante. Il n'est pas indifférent, par exemple, de rapporter ces deux indications biographiques relatives à Georges Lefranc : responsable du C.C.E.O. et professeur agrégé d'histoire, ancien élève de l'E.N.S.

(43) 27ème congrès de la CGT, 1948.

(44) Commission Education, 28ème congrès de la CGT, 1951.

(45) Si le rapport de Marc Piolot à ce même congrès est moins optimiste, la problématique est identique : "la formation demeure trop générale, sans doute du fait que les journées d'études sont le plus souvent organisées par les organismes inter-industries (U.D.) et trop peu au niveau des syndicats. D'autre part, les éducateurs n'adaptent pas assez les documents fournis par la section confédérale d'éducation aux problèmes particuliers de leur secteur."

termes utilitaristes déjà repérés dans les énoncés du précédent congrès se trouve ainsi complétée. Deuxième leçon liée à la première, c'est encore l'efficacité, de l'action militante que vise l'éducation syndicale : amélioration des méthodes de travail , renforcement de l'organisation mais aussi meilleure orientation de l'action "dans la situation complexe d'aujourd'hui". Cette dernière formule n'est pas sans rappeler les topiques du discours dominant sur la complexité du monde contemporain et, pour autant, sur l'opposition à cet égard entre le présent et le passé.

S'il est dit qu'entre les deux congrès l'éducation syndicale a conservé "son niveau idéologique en conformité avec le caractère de classe et de masse de la CGT", ce constat apparaît en incise comme si ce rappel nécessaire était cependant de moindre importance que la mention de la nouvelle orientation. Il semble - et c'est la troisième leçon - que ceci corresponde à un changement dans la stratégie syndicale ou du moins dans le rôle qu'y joue une éducation syndicale, peut-être plus centrée sur la formation des militants que sur l'éducation de la classe ouvrière. Dans son ouvrage sur le mouvement syndical de la libération aux évènements de mai-juin 1968, Georges Lefranc note dès 1948 une "décrue" des effectifs de la CGT, due sans doute à la scission donc à la perte des militants qui ont suivi Force ouvrière et la Fédération de l'éducation nationale mais aussi, écrit-il," - en nombre beaucoup plus considérable - des adhérents qui renoncent à se syndiquer" (46). Dans ces conditions de moindre engagement, la nouvelle orientation de l'éducation syndicale correspond peut-être à une tentative de raffermissement de l'organisation. En tout cas, toujours selon Georges Lefranc, durant cette période la CGT demeure "capable de déclencher de brusques mouvements revendicatifs ou d'en prendre la tête lorsqu'ils ont surgi en dehors d'elle" (47). Mais quand "proposant des mots d'ordre politique, elle essaie d'entraîner la masse derrière elle, celle-ci ne suit pas" (48).

(46) G. Lefranc, Le mouvement syndical de la libération aux évènements de mai-juin 1948, Payot, Paris, 1969, p. 79 sq. :
5.480.257 cartes annuelles vendues en 1947.
4.079.943 en 1948, 3.887.412 en 1949
3.993.800 en 1950, 3.076.211 en 1951
2.505.357 en 1952.

(47) Ibid.

(48) Ibid. p. 81.

3 - Une autre stratégie.

Pour comprendre ce qui peut apparaître comme un repliement sur la formation des militants, il convient de prendre en compte le fait qu'avec la loi du 12 février 1950 sur les conventions collectives s'esquisse "une politique d'accord contractuel", qui implique effectivement chez les militants des compétences autres que la seule conviction :

> "La formation syndicale doit donner à tous les militants des connaissances qui leur permettent de ne pas être surpris par les événements, mais d'en saisir la signification, et quand les événements surgissent, de prévoir la marche et la direction des événements que nous vivons, et aussi de prévoir la riposte des adversaires par rapport aux positions que nous prenons au cours des événements." (49)

Dans ce rapport Marc Piolot donne de la formation syndicale une définition normative qui en fait un moyen de développer chez les militants les capacités de réagir rapidement et à bon escient, un moyen de lutte certes, mais dans une "guerre de mouvement" plutôt que dans un combat idéologique, bref un apprentissage de la tactique (l'insistance sur les événements n'est pas insignifiante).

Cette centration sur la formation des militants n'est cependant pas contradictoire avec l'objectif de développement d'une éducation de masse. Le renforcement de l'organisation syndicale est plutôt conçu comme la condition nécessaire à l'expansion du mouvement ouvrier, à son unité et à son engagement dans la lutte des classes. En témoigne un texte du vingt-neuvième congrès, en 1953.

> "L'éducation syndicale de masse doit inclure les collecteurs, les diffuseurs de presse, les délégués du personnel, les secrétaires de section, etc.
> C'est de ces milliers de militants (qui jouent un rôle actif à quelque échelon que ce soit) que dépend le fonctionnement régulier et efficace du mouvement syndical. C'est de ces milliers de militants que dépend, pour une large part, la réalisation convenable de l'unité et le succès des luttes ouvrières. Ce sont donc ce militants qu'il faut aider en premier lieu. L'éducation concerne les militants mais également tous les syndiqués, tous les travailleurs même." (50)

(49) Rapport introductif de la commission éducative, 28ème congrès CGT, 1951.
(50) 29ème congrès CGT, 1953.

L'argumentation qui conclut à une priorité de la formation des militants - ensemble défini en extension : M = col., dif., dél., sec., etc. - repose 1° sur une série de rapports d'inclusion où le terme inclus a valeur de principe actif :

mouvement syndical ⊂ militants

mouvement ouvrier ⊂ mouvement syndical

éducation de tous les syndiqués et de tous travailleurs ⊂ éducation des militants

2° sur une relation d'implication telle que "l'unité" (sans doute celle de la classe ouvrière) "et le succès des luttes ouvrières" supposent "le fonctionnement régulier et efficace du mouvement syndical", donc l'éducation de ceux, et ils sont milliers, dont ce fonctionnement dépend.

Cette formation des militants, qui se fait d'abord par l'activité syndicale elle-même et qui est aussi affaire de presse et de propagande, tend à être sérieusement prise en main au niveau des Unions départementales. Le trentième congrès décide, en effet, le développement des écoles du soir et de fin de semaine, l'ouverture d'écoles permanentes inter-unions départementales dans six régions; il est affirmé que la responsabilité des questions de formation est "de moins en moins une affaire de bonne volonté, celle d'un militant fanatique" mais de plus en plus une "responsabilité collective" aux niveaux des unions locales, des unions départementales et des fédérations syndicales. Cette tendance est confirmée au trente-et-unième congrès, en 1957, au cours duquel il est demandé que chaque organisation syndicale prévoit un "budget-formation" qui corresponde au coût du plan de formation élaboré par la commission-éducation. Est également réclamée la spécialisation de la formation : d'une part, pour des catégories de travailleurs particulièrement exploités, les jeunes et les femmes; d'autre part et en priorité, pour préparer les militants aux tâches précises de délégué, de secrétaire, de collecteur, de diffuseur, etc. La conférence nationale de Prud'homme, réunie en 1956, n'est pas sans rapport avec l'importance accordée en 1957 aux problèmes d'ordre juridique. "L'activité juridique doit être considérée en toutes circonstances, comme une action syndicale, comme un moyen de lutte, qui prolongent celles des travailleurs sur les lieux de travail" (51).

(51) B. Frachon, 31ème congrès CGT, 1957.

Le dégagement de cet aspect de la lutte idéologique n'est pas sans effet sur la formation des militants, au point que s'exprime - assez transitoirement, il est vrai - un nouvel objet de discours, puisqu'il n'est plus seulement question d'éducation syndicale mais d'éducation syndicale et juridique : "l'éducation syndicale et juridique doit permettre à chaque militant de jouer un rôle" (52). Une distinction se fait jour entre une "formation syndicale générale" et des formations syndicales spécialisées non seulement en droit mais aussi en économie. C'est ainsi que Benoît Frachon déclarait dans le rapport d'activité de ce même congrès : "Un militant CGT doit être un militant complet, un économiste, un juriste" (53). La "formation syndicale générale" demeure fondamentale et après avoir envisagé les diverses modalités de formation possibles telles que stages permanents des U.D. et fédérations, ceux de l'Ecole confédérale et, dans un grand nombre de syndicats et U.L., les écoles syndicales du soir, la résolution du trente-et-unième congrès rappelle :

> "Dans toutes ces formes d'éducation, les organisations syndicales doivent s'attacher à donner à tous les militants sans distinction une formation syndicale générale s'appuyant sur la base scientifique de la lutte des classes reconnue et pratiquée par la CGT." (54)

Sans aller jusqu'à parler d'une dévaluation de l'éducation ouvrière, au sens où celle-ci aurait perdu de vue l'objectif d'élévation du niveau de conscience de la classe ouvrière, force est de constater une certaine transformation du discours cégétiste sur l'éducation. Cette transformation s'est opérée au cours d'une période où, après la scission de 1947, s'est installé le pluralisme syndical. Il est vraisemblable que l'évolution de la conception cégétiste de l'éducation syndicale ait été quelque peu influencée - la réciproque étant elle-même à envisager - par les actions et prises de position des autres centrales. Mais celles-ci tout comme celles de la CGT ne sont pas non plus sans rapport avec les initiatives tant des pouvoirs publics que du patronat, voire avec les entreprises de personnalités ou d'associations privées. Selon Guy Caire, si à partir des grèves de 1947 la participation syndicale aux

(52) B. Frachon, 31ème congrès CGT, 1957.
(53) Ibid.
(54) Résolution sur l'éducation syndicale, 31ème congrès CGT, 1957. Ce texte emploie une formule qui ressemble à l'énoncé déjà cité du congrès de 1945 : "Notre éducation syndicale s'appuie sur la science..."

organismes consultatifs créés précédemment est faible (d'ailleurs en mai 1952 les décrets de R. Mayer avaient dénoncé l'importance des délégations ouvrières dans les Conseils d'administration des industries nationalisées et mis fin au tripartisme égalitaire), il n'en va plus de même de 1954 à 1958 : "les conditions semblent propices avec la nouvelle orientation politique du gouvernement Mendès-France qui bénéficie d'un préjugé favorable du mouvement ouvrier" (55).

La présence syndicale dans les organismes comme la commission supérieure des conventions collectives, le Conseil économique, les comités paritaires, etc. suppose effectivement que les militants aient compétence pour y intervenir efficacement et implique une certaine spécialisation de leur formation. Un exemple, certes plus récent, montre comment les organisations syndicales et donc la CGT sont d'une certaine façon obligées d'entrer dans le jeu institutionnel : trente-sixième congrès, en 1967, Antoine Rodriguez délégué de la région d'Aquitaine intervient pour dire que "la régionalisation s'accélère", que "le fonctionnement des C.O.D.E.R. (...) a précisé ce processus", que les pouvoirs publics ont transformé le préfet igame en préfet de région, que la sécurité sociale dispose de caisses régionales, que "le CNPF pour sa part organise ses structures régionales", donc que la CGT ne peut ignorer cet état de fait et doit mettre en place des comités régionaux.

Plus généralement, si la CGT se distingue souvent des autres centrales ouvrières par son refus de signer des accords qui lui semblent assortis d'exigences affaiblissant les positions de la classe ouvrière - ainsi de l'accord du 15 septembre 1950 entre la Direction de la Régie nationale des usines Renault et les syndicats F.O., C.F.T.C., C.G.C. et le syndicat indépendant Renault (56) - elle est parfois contrainte par le fonctionnement même des institutions mises en place malgré elle à y adhérer ultérieurement. Ainsi en alla-t-il par exemple de la convention nationale du textile conclue le 1er février 1951 et à laquelle la CGT, non signataire, adhère cependant le 31 octobre 1951. La politique de présence syndicale, préconisée par F.O., et l'adhésion de la C.F.T.C. aux formules de participation tant à la gestion économique et sociale

(55) G. Caire, op. cit., p. 497.
(56) Cet accord dit de salaire comportait un article 6 selon lequel aucune grève ni lock-out ne pourraient avoir lieu sans un préavis de trois jours.

qu'à la propriété (57), de même que l'aspiration de la CGC au "dialogue authentique et permanent entre le pouvoir exécutif et les forces vives de la nation" (58), constituèrent autant d'éléments idéologiquement structurant dont on peut penser qu'ils ne furent pas sans effet sur la stratégie de la CGT, notamment en matière d'éducation syndicale (59). En particulier la valeur croissante accordée par la CGT à la formation spécialisée des militants n'est vraisemblablement pas indépendante de l'importance que celle-ci prenait à la CFTC. C'est peut-être ainsi que peut se comprendre le jugement porté par Pierre Belleville dans un article sur "la formation syndicale", paru en 1967 : "La CGT, qui avait pris du retard, a entrepris efficacement, depuis, de le rattraper" (60).

4 - Contre-offensive idéologique.

Après le 1er juin 1958, "les dirigeants syndicalistes ne savent pas ce que le général de Gaulle, en possession des pleins pouvoirs, entend en faire, ni surtout quel sort il réserve au syndicalisme" (61). Le vote favorable à la Constitution, acquis le 28 septembre 1958, puis les élections législatives de novembre qui donnent une forte majorité d'élus à l'U.N.R. et réduisent considérablement le nombre de députés S.F.I.O. et surtout communistes, constituent autant d'évènements politiques inquiétants pour la CGT. Par ailleurs, le général de Gaulle charge le ministre du travail, Paul Bacon, de préparer la réalisation de l'Association Capital-Travail dont il veut "faire la pierre

(57) "La participation à la gestion doit être considérée aujourd'hui comme une requête formulée par des hommes devenus intellectuellement majeurs et qui se refusent à demeurer, tout comme les engrenages mécaniques et les rouages financiers de l'entreprise, dominés par une volonté qui leur est étrangère, et qui dispose de tous, d'eux-mêmes, de leur corps, de leur cerveau, de leur vie pour ses fins à elle." Rapport préparatoire d'enquête sur la réforme de l'entreprise, CFTC, 1946, p. 27, cité par R. Goetz-Girey, op. cit., p. 147.
(58) "La CGC et sa doctrine" cité par G. Lefranc, op. cit., p. 87.
(59) La réciproque fut d'ailleurs sans doute vraie, du moins en ce qui concerne la CFTC. Par exemple, la CGT avait refusé en 1950, l'aide destinée à la formation syndicale et accordée par l'Etat au titre de l'encouragement à la productivité. F.O. et la CFTC l'avaient acceptée,,La CFTC devait ensuite refuser cette subvention qui relevait de l'application de l'amendement "Blair-Moody" (Cf. Formation n° 70, déc. 1954).
(60) P. Belleville, "La formation syndicale", Esprit, avril 1967, 716-736.
(61) G. Lefranc, op. cit. p. 150.

angulaire de sa politique sociale" (62). En outre, la réforme de l'enseignement qui satisfait le CNPF est dénoncée par la CGT comme "une duperie" (63). Enfin, le projet de loi tendant à la promotion sociale apparaît aux congressistes de juin 1959 comme un moyen légal d'accroître l'emprise patronale sur la formation professionnelle et une manoeuvre de division de la classe ouvrière.

Tant le rapport d'activité de Benoît Frachon que l'intervention de Charles Ravaux, responsable des questions de formation professionnelle, ou la résolution sur "la jeunesse et l'apprentissage" ou surtout celle sur "l'éducation syndicale", tous ces textes insistent sur la nécessité de réagir à "l'intense offensive idéologique actuelle du capitalisme" (64). Il est donc nécessaire, d'une part, de développer l'éducation syndicale, d'autre part, de dénoncer "la soi-disant "promotion ouvrière" du gouvernement" (65) et d'y opposer "une promotion ouvrière véritable". Cette double orientation du discours se maintiendra dans les congrès suivants.

Au trente-deuxième congrès, le premier paragraphe de la résolution sur l'éducation syndicale résume bien la situation telle que la CGT la voit :

> "Le 32ème congrès confédéral tient à souligner toute l'importance de l'éducation syndicale dont la nécessité apparaît mieux encore à la suite des graves et importants changements intervenus dans le pays depuis mai 1958 et compte tenu des efforts redoublés du patronat et des forces de réaction pour semer et entretenir la confusion, pour propager leurs idées rétrogrades, les illusions mensongères et pour entraîner les travailleurs à la collaboration des classes." (66)

Les événements politiques de 1958 ont rendu possible ce qui est interprété comme une opération à la fois de restauration ("forces de réaction", "idées rétrogrades") et de séduction ("illusions mensongères"), qui prend appui sur l'isolement, voire sur une certaine faiblesse de la classe ouvrière,

(62) G. Lefranc, op. cit., p. 156. Idée lancée par le général De Gaulle en 1945, adoptée par le R.P.F., précisée par le projet Soustelle-Vallon de 1951, l'ordonnance sur l'intéressement est publiée le 16 janvier 1959 et les décrets d'application sont publiés en août 1959.
(63) Intervention de Bitteroff, 32ème congrès CGT, 1959, p. 451.
(64) Résolution sur l'éducation syndicale, ibid., p. 417-419.
(65) Résolution sur la jeunesse et l'apprentissage, ibid., p. 388-389.
(66) Résolution sur l'éducation syndicale, ibid., p. 417-419.

et qui tend à affaiblir celle-ci davantage en cherchant à la diviser.

> "Face à l'intense offensive idéologique actuelle du capitalisme, le 32ème congrès de la CGT estime qu'il est urgent et nécessaire, non seulement d'oeuvrer dans toutes les organisations confédérées au développement de l'éducation syndicale, mais encore de l'orienter toujours plus fermement sur les principes de la lutte des classes reconnue et pratiquée par la CGT, afin de mettre à nu notamment les mécanismes de l'exploitation capitaliste, de contribuer au développement des liens qui doivent unir tous les travailleurs du monde." (67)

Cette résolution remet au premier plan, ce qui n'était certes pas oublié par les congrès précédents mais passait plutôt du côté des présupposés, des idées acquises sur lesquelles on ne revient pas, tandis que s'affirmait le thème de la nécessité d'une formation syndicale spécialisée. En ce sens s'opère ce qui pourrait s'appeler un rééquilibrage thématique dont témoigne d'ailleurs la réapparition d'un certain ton et même de certains termes de 1945 et 1948 (par exemple, "mettre à nu (...) les mécanismes"). En mars 1962, Pierre Belleville estime que "les syndicats jouent aujourd'hui, pour l'opinion de gauche, le rôle tenu par les minorités des partis ou les personnalités avant le 13 mai 1958". Il ajoute : "Tout cela parce que, depuis trois ans, les centrales syndicales semblent avoir mieux tenu que les partis politiques de gauche" (68). Pourtant, selon Georges Lefranc, durant cette même période le syndicalisme est resté sur la défensive. Quoi qu'il en soit, aux événements de 1958 et aux initiatives prises par le ministère Debré en 1959 correspondent des transformations du discours cégétiste tant sur l'éducation syndicale que sur la formation professionnelle; non qu'il y ait rupture avec celui de la période précédente mais plutôt réaménagement thématique et surtout apparition de nouveaux objets de discours. Il ne s'agit plus d'insister sur la formation des militants à leurs tâches spécialisées mais d'accorder la priorité à la formation idéologique qui est simultanément moyen d'analyse des pratiques adverses et ciment de l'unité de la classe ouvrière. Effort de raffermissement doctrinal, donc, en même temps qu'effort d'unification contre les entreprises de division, menées par les adversaires de la classe ouvrière d'autant plus facilement qu'ils sont en position de

(67) Résolution sur l'éducation syndicale, 32ème congrès CGT, 1959, p. 417-419.
(68) P. Belleville, "les syndicats sous la Vème République", Esprit, mars 1962, 381-395.

force sur le terrain politique.

Le trente-troisième congrès rassemble dans une même résolution "la propagande, la presse, l'éducation", ce qui est dans la ligne définie en 1959 : la presse syndicale, moyen de propagande et d'éducation de masse, donc arme idéologique : "Il est indispensable de mettre à la disposition des militants, des syndiqués et des travailleurs, les périodiques, revues et bulletins qui contribuent à leur formation syndicale, à les aider dans les échanges d'expériences, à développer leurs liaisons syndicales, à obtenir une connaissance plus approfondie des problèmes qui se posent à la classe ouvrière pour les résoudre dans le sens des intérêts des travailleurs" (69).

Si, en 1963, le congrès revient au titre traditionnel de "résolution sur l'éducation syndicale", il ne change pourtant pas d'orientation. Celle-ci demeure la même qu'en 1959 et 1961 comme en témoignent les textes suivants :

> - "D'un syndicalisme de militants à un syndicalisme de masse" (70).
> - "A une organisation de masse doivent correspondre une propagande et une éducation de masse" (71).
> - "L'éducation de masse est la seule façon de contrecarrer l'offensive idéologique du patronat et du pouvoir" (72).
> - "Le 34ème congrès confédéral tient à souligner à nouveau l'âpreté et l'importance capitale, à notre époque, de la bataille des idées, partie intégrale de la lutte des classes" (73).
> - "Il convient donc d'améliorer en permanence la propagande et l'éducation syndicale, deux aspects importants et complémentaires du combat des idées qui conditionnent, pour une large part, les progrès de l'unité, le plus ample développement et le succès des luttes, ainsi que le renforcement de nos organisations" (74).

La première citation est celle d'un slogan particulièrement intéressant car il reflète la conscience que la CGT a d'elle-même et l'expression de ce qu'elle entend devenir. Dans la période antérieure au trente-deuxième congrès, priorité était donnée à la formation des militants. En 1963, comme en 1959 et 1961,

(69) 33ème congrès CGT, 1961.
(70) A. Leroy, Le Peuple, n° 726, 16 mai 1965.
(71) Mot d'ordre du 34ème congrès CGT, 1963.
(72) Résolution sur l'éducation syndicale, 34ème congrès CGT, 1963
(73) Ibid.
(74) Ibid.

cet objectif n'est plus premier : le syndicalisme de militants n'est plus qu'un état insatisfaisant à dépasser.

Dans le texte cité en deuxième position il semble admis que la CGT est une organisation de masse - de fait, elle l'est plus qu'aucune autre organisation de salariés - et l'énoncé reviendrait à exprimer la nécessité pour elle d'avoir des activités de propagande et d'éducation à la mesure de sa dimension, ne serait-ce sans doute que pour se maintenir ou se développer. La troisième citation montre que l'enjeu s'avère d'une autre importance et d'une autre nature : il y va de la défense de la classe ouvrière sur le front idéologique dont le quatrième texte cité affirme que le combat y est à la fois vif et décisif. Ce n'est certes pas le premier congrès où la CGT engage ses militants à s'armer pour le combat idéologique mais l'insistance du trente-quatrième congrès est toute particulière; sans doute parce que, plus encore que la campagne de productivité des années cinquante, "l'offensive idéologique du patronat et du pouvoir" sous De Gaulle est intense et qu'elle semble cette fois marquer des points ou en état de le faire. Du moins, la façon même dont le congrès en parle peut le laisser supposer. Il ne s'agit plus seulement d'analyser les événements et d'en saisir la signification donc de réagir à bon escient aux pratiques du patronat et du pouvoir; il faut aussi démêler le vrai du faux, montrer l'illusion que constituent les propositions et institutions, défendre la classe ouvrière contre la séduction du discours gaulliste à quoi certains se laissent prendre. Cette "bataille des idées", dont il est même dit qu'elle est "partie intégrale de la lutte des classes", se mène sur le terrain, c'est-à-dire dans les entreprises et dans les différantes instances où les militants sont confrontés au patronat et aux pouvoirs publics mais, plus largement, en tout endroit où se diffuse l'idéologie d'une classe dominante qui, plus que par le passé, dispose des moyens de cette diffusion. L'issue de cette lutte idéologique dépend donc aussi de la "formation théorique" des syndicalistes :

> "Les militants syndicaux se forgent dans l'action quotidienne au service de la classe ouvrière, dans l'expérience qu'ils acquièrent au travers des luttes des travailleurs, contre l'adversaire de classe. Cette expérience serait cependant insuffisante à une claire et saine compréhension des problèmes que la classe ouvrière a à résoudre sans des connaissances plus approfondies par le moyen de l'éducation syndicale proprement dite. Il est donc nécessaire de renforcer "la formation théorique" par l'organisation de stages de formation syndicale générale." (75)

(75) 33ème congrès CGT, 1961.

"Pour importante qu'elle soit, la pratique ne peut en effet suffire à elle seule aux militants, face à la multiplicité et à la complexité des problèmes de l'heure, à l'intensité de la propagande adverse, aux campagnes de mystification et de corruption idéologique menées par le pouvoir gaulliste, et aux regards des situations changeantes, de la nécessité d'analyser les événements avec précision et rapidité et de prendre des initiatives urgentes qui s'imposent. Pourtant notre éducation syndicale doit donner toute son importance à l'étude des questions théoriques, en liaisons étroites avec les problèmes du moment. Elle doit lier les notions pratiques au fond théorique et orienter vers l'activité pratique." (76)

Rappel du nécessaire lien entre théorie et pratique, du nécessaire effort individuel de lecture et de réflexion personnelle, mais aussi affirmation qu'il est urgent de "multiplier le nombre des éducateurs hommes et femmes" et de renforcer l'activité éducative des syndicats et de la confédération dont la tâche est "d'impulser l'éducation syndicale, de mener une propagande plus large sur l'éducation", et celle-ci dont l'occurrence paraît nouvelle : "combattre énergiquement le praticisme étroit" (77). Tous ces thèmes du trente-quatrième congrès relèvent de l'objectif d'éducation syndicale générale et de masse, qui demeure premier dans les congrès ultérieurs.

1965 - "L'éducation ouvrière c'est non seulement la formation économique, sociale et juridique c'est aussi l'élargissement des connaissances générales et l'élévation de la culture de classe."

1967 - "Une certaine spécialisation est normale et nécessaire mais surtout l'exécution des tâches, aussi spécialisées soient-elles, se situe dans le cadre d'un régime économique donné et des rapports de classe qui en découlent. Dès lors, la formation syndicale générale, préalable, est absolument essentielle et indispensable, l'enseignement spécialisé donnant une formation complémentaire."

Les articles parus en 1965 dans Le Peuple précisaient l'organisation de la formation générale syndicale selon quatre niveaux (78) :

1er - Initiation, par cours du soir ou demies journées organisés dans les unions locales (U.L.) et les unions départementales (U.D.);

2ème - Niveau élémentaire ou "de base", au cours de journées d'études syndicales ou au cours de ce qui est appelée "école de base" (3 jours), formation organisée par les U.L. et les U.D.;

(76) 34ème congrès CGT, 1963.
(77) Résolution sur l'éducation syndicale, ibid.
(78) Sur l'organisation de la formation générale syndicale, cf. Le Peuple, du n° 723 au n° 737.

3ème - Niveau moyen, par stages organisés par les U.D. et les fédérations;

4ème - Niveau supérieur, par stages organisés soit par les fédérations ou la confédération, à Courcelle-sur-Yvette, soit par les Instituts des sciences du travail (I.S.T. ou I.S.S.T.) auxquels participent la CGT depuis le Colloque de Strasbourg (réuni à l'initiative de Marcel David, ce colloque rassemblait des universitaires et des syndicalistes autour du thème : "les problèmes d'éducation ouvrière") et la fondation du premier Institut du travail (79).

Le trente-cinquième congrès, reprenant le voeu émis aux congrès précédents, demande l'organisation d'une structure régionale. Celle-ci se réalisera bientôt et au trente-sixième congrès on comptera des centres régionaux d'éducation ouvrière (C.R.E.O.) à Lille, Lyon, Marseille, Béziers, Montpellier, Bordeaux, dans le Nord, l'Isère, la Loire, à Toulouse, en Alsace. En 1968, des C.R.E.O. devaient être créés en Normandie et à Paris (80). Quant au Centre confédéral d'éducation ouvrière, le bilan de 1967 estime qu'entre 1950, année d'ouverture de l'école confédérale au centre éducatif de Courcelle-sur-Yvette, et 1966 le nombre des stagiaires s'est élevé à 18.000 et celui des journées-stagiaires à 220.000 (81). En 1969, la résolution sur l'éducation syndicale, votée et adoptée par le trente-septième congrès use des mêmes distinctions que les congrès précédents : "le trente-septième congrès appelle (...) à développer les activités d'éducation syndicale dans ses aspects inséparables : la formation des militants à tous les niveaux et la formation des syndiqués et des travailleurs" (82). "Priorité à la formation syndicale générale de base dans ses deux degrés : l'initiation en direction des syndiqués et des travailleurs et la formation élémentaire pour tous les militants" (83).

Les deux distinctions sont maintenues :

I - formation des travailleurs / formation des militants

II - formation syndicale générale / formation syndicale spécialisée

mais elles ne se recouvrent pas car la formation spécialisée l'est en 2 sens :

III - formation d'une catégorie spécifique de salariés (femmes, jeunes travailleurs, travailleurs immigrés, etc.) / formation d'une catégorie de militants (délégués du personnel, membres des C.E., etc.).

(79) Cf. Colloque international sur la formation ouvrière, 29 juin - 2 juillet 1955, Strasbourg.

(80) Cf. M. Baude, op. cit., p. 178-179. Selon M. Baude, ces créations n'allaient pas parfois sans problèmes de personnes certes, mais surtout financiers bien sûr et d'ordre sociologique : par exemple, le projet du C.R.E.O. pour l'Alsace-Lorraine dut être abandonné, l'Alsace refusant une formation en français, la Lorraine refusant une formation bilingue.

(81) M. Baude, ibid., p. 177.

(82) Résolution sur l'éducation syndicale, 37ème congrès CGT, 1969.

(83) Ibid., p. 543.

A l'instar du système d'enseignement l'éducation syndicale se présente comme une organisation hiérarchisée et "le 37ème congrès insiste à nouveau, de manière pressante, sur l'absolue nécessité d'une progression rigoureuse par niveaux" (84). Les termes employés sont on ne peut plus nets.

La problématique qui préside à cette résolution est encore celle du trente-deuxième congrès, quoique l'ensemble des raisons d'être de l'éducation syndicale ait augmenté d'éléments qui ne sont pas étrangers au mouvement social de 1968 :

> "Tout concourt en effet à faire aujourd'hui de l'éducation syndicale une exigence impérieuse : l'aiguisement de la lutte des classes au stade actuel du capitalisme avec pour corollaire une plus grande complexité des problèmes posés au mouvement ouvrier et une intense lutte des idées, les responsabilités majeures de la CGT dans tous les domaines et le niveau de plus en plus élevé de ses activités, les besoins nouveaux de connaissances nés de l'épanouissement de la la démocratie syndicale et de la participation au syndicalisme de nouvelles couches de salariés et d'un nombre croissant de jeunes et de femmes." (85)

Formellement le début de ce texte n'est guère différent des énoncés qui, émanant d'autres locuteurs, disent aussi, non de l'éducation syndicale mais de la formation des adultes ou de l'éducation permanente, qu'elle constitue "aujourd'hui (...) une exigence impérieuse", qui d'ailleurs évoquent également la "plus grande complexité des problèmes" ou "les besoins nouveaux de connaissances". Cette similitude qui ne doit cependant pas occulter les différences essentielles - il s'agit des "problèmes posés au mouvement ouvrier" par "la lutte des classes au stade actuel du capitalisme", quant aux "besoins nouveaux" ils sont rapportés non pas au "progrès technique et scientifique" mais au renouveau syndical - révèle un ordre commun du discours, tel que la réalité sociale est perçue, conçue et exprimée selon les schèmes de l'évolution accélérée, de l'opposition du présent au passé,de l'irruption du nouveau. Cette parenté discursive se révèlera plus nettement encore dans l'analyse des textes relatifs à la formation professionnelle.

(84) 37ème congrès CGT, 1969 (souligné par moi).

(85) Ibid., p. 542.

5 - Les variations du programme d'action (1955-1969).

Parmi les archives, le Programme d'action de la CGT est en quelque sorte un sommaire qui, se répétant partiellement d'un congrès à l'autre, permet de repérer les changements de direction que la CGT s'autorise le plus ouvertement.

Quatre congrès durant, de 1955 à 1961, le texte où la formation des adultes figurera comme objet de discours à partir de 1959, ne varie guère et son titre demeure identique : "la construction d'établissements scolaires" (86). Cet élément du Programme d'action présente une première variation en 1963 : l'important n'est plus qu'il y ait davantage de locaux scolaires mais que l'enseignement se démocratise conformément au Plan Langevin-Wallon. D'ailleurs le titre devient : "la réforme démocratique de l'enseignement et le développement de la formation professionnelle". Entre temps, depuis 1959, l'année du trente-deuxième congrès (du 14 au 19 juin) mais aussi celle où fut promulguée la loi "relative à certaines dispositions tendant à la promotion sociale" (en date du 31 juillet, publiée au J.O. du 6 août 1959), deux alinéas ont été ajoutés au texte du trente-et-unième congrès. Est ainsi matérialisé l'intérêt que la CGT porte, d'une part, à "la formation professionnelle des adultes", d'autre part, à la "promotion ouvrière". La seconde transformation importante de cette section du Programme d'action n'intervient qu'en 1969 et consiste en un dédoublement du texte de 1963 d'ailleurs amplement développé (82 lignes sur deux colonnes au lieu de 25 lignes sur deux colonnes) : la première partie est intitulée : "la réforme démocratique de l'enseignement" (32 lignes), la seconde partie a pour titre : "Développement de la formation professionnelle et perfectionnement continu des travailleurs" (50 lignes dont 15 qui reprennent un paragraphe présenté au congrès précédent sous le titre : "Organisation des loisirs"). Dans cette seconde partie, comme dans les textes correspondants du trente-deuxième au trente-sixième congrès, seuls deux alinéas sont à retenir : l'un où "la CGT se prononce pour le développement des centres de F.P.A." reprend à peu près la formule des précédents congrès : "pour l'extension de la formation professionnelle des adultes" (87);

(86) Quoique mineurs, les changements ne sont pas insignifiants : l'alinéa qui, en 1955, énonçait l'unité d'action "avec toutes les organisations de l'enseignement et des parents d'élèves" disparait en 1957; le 33ème congrès ne parle plus du "programme (...) soutenu par la F.E.N." mais du "programme (...) soutenu par les syndicats de l'enseignement".

(87) Cet alinéa avait été remplacé en 1967 par un autre où il était question du développement de "tous les moyens de perfectionnement professionnel des hommes et des femmes (...)".

l'autre où "la CGT affirme comme un droit pour tous les travailleurs l'accès à la formation et au perfectionnement continu" est substitué à celui qui, dans les congrès antérieurs, traitait de la "promotion ouvrière" dont il n'est plus fait mention en 1969.

Eléments d'un programme d'action, ces énoncés définissent des objectifs à atteindre plus qu'ils ne critiquent les institutions existantes ou à venir et les pratiques qui ont cours. Formellement cette nature des énoncés est repérable : de 1959 à 1965 les alinéas commencent par la préposition "pour"; en 1967, l'emploi du futur produit un effet de sens équivalent; enfin, en 1969, il est écrit que "la CGT se prononce pour (...)". Cependant, si le mot "contre" ne se lit pas dans ces énoncés, la critique se situe au niveau des implications de ce qui est posé : dire que la CGT agira "pour l'extension de la F.P.A. qui devra correspondre aux besoins croissants (...)" présuppose que la F.P.A. telle qu'elle existe ne répond pas "aux besoins croissants créés par le progrès technique"; de même l'action "pour une promotion ouvrière ouvrant effectivement aux ouvriers (...)" présuppose que l'institution ainsi nommée ne donne pas en fait "aux ouvriers la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs" (88); souhaiter une "promotion ouvrière de masse" - formule utilisée en 1963 et 1965 - laisse entendre que précisément la "masse" ne bénéficie pas de cette promotion; enfin parler d'une promotion "sans aliénation des droits et libertés des travailleurs" n'est nécessaire que pour qui estime cette règle non respectée dans les faits. L'énoncé correspondant de 1967 cumule les reproches implicites, tels du moins qu'une analyse des présupposés les rétablit : la promotion dont on parle n'en est pas vraiment une, ni qualitativement ni quantitativement, et ce qui est ainsi dénommé a pour prix "l'aliénation des droits et libertés des salariés". Ainsi le programme d'action de la CGT se double d'une critique qui est, pour ainsi dire, inscrite en creux dans l'expression des buts fixés. Ailleurs, dans les rapports d'activité, les interventions des congressistes et les articles publiés dans Le Peuple, l'analyse critique est explicitement développée; ici, l'accent est mis sur les objectifs visés, elle passe du côté des présupposés.

(88) En 1963 et 1965 les employés figurent au même titre que les ouvriers comme appelés à "devenir techniciens et ingénieurs", les textes de 1967 et 1969 emploient le terme général de "travailleurs".

Dans cette série dont le caractère répétitif est évident, l'affirmation du droit à la formation et au perfectionnement continu pour tous les travailleurs constitue un énoncé nouveau dans le Programme d'action de la CGT. En novembre 1969, ce droit n'est pas encore reconnu mais des négociations entre les syndicats et le patronat sont ouvertes depuis le 5 mai "sur la formation et le perfectionnement professionnels". Au premier rang des propositions faites par la CGT figure la reconnaissance de ce droit, aussi n'est-il pas surprenant de lire dans la suite du programme d'action que la CGT "engage les travailleurs dans les entreprises à faire de ce droit une large revendication". S'il en allait autrement c'est-à-dire si les salariés n'aspiraient pas à jouir de ce droit et ne s'appliquaient pas, dans le lieu même où ils vivent leur condition de salarié, à en obtenir la reconnaissance, celle-ci ne serait qu'exigence de négociateur non soutenu par ses mandants et voué à l'échec faute de pression exercée sur le terrain (89).

Il a déjà été noté que la partie du programme d'action, consacrée aux questions de formation, s'est développée de 1955 à 1969. Cependant, ce développement est essentiellement celui des énoncés relatifs à la réforme de l'enseignement et à la formation professionnelle des jeunes tandis que la part de texte traitant de la formation des adultes reste quasi constante (deux alinéas de 1959 à 1969, avec un complément au deuxième alinéa à partir de 1963 mais une contraction de ce même alinéa en 1967). Le fait est que tout au long de cette période la CGT ne sépare pas cette question du problème d'ensemble de la formation dont la solution est à chercher non pas quand, pour ainsi dire, les jeux sont faits mais dans la première formation : la reconnaissance du droit au "perfectionnement continu des travailleurs" n'est qu'illusion si elle ne passe pas d'abord par la "réforme démocratique de l'enseignement" et le "développement de la formation professionnelle". Nombre de textes préciseront cette argumentation qui repose sur la connaissance de la sélection sociale opérée par l'Ecole aux dépens des "enfants des travailleurs" (90).

(89) Cette remarque pourrait d'ailleurs se poursuivre en interrogation sur la réalité de cette aspiration. Engager les travailleurs à revendiquer ce droit ne présuppose-t-il pas que l'expression de cette revendication est encore faible et le fait d'une minorité ? Certains parleront de la nécessité de sensibiliser les salariés à la formation continue.

(90) "Une véritable réforme démocratique de l'Enseignement sur la base du Plan Langevin-Wallon (...) permettra l'accès effectif des enfants de travailleurs à tous les degrés de l'enseignement. Rejetant à la fois la sélection par l'échec et la sélection sociale, elle permettra à chacun de se déterminer en fonction de ses seules aptitudes." (Programme d'action, 37ème congrès 1969)

TABLEAU SYNOPTIQUE DES EXTRAITS DU

PROGRAMME D'ACTION DES 30ème AU 37ème CONGRES DE LA C.G.T.

1955 30ème congrès

LA CONSTRUCTION D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La CGT agira pour la réalisation rapide du programme de constructions scolaires soutenu par la F.E.N., en vue de faire face à la rénovation et à un nouvel épanouissement de l'instruction laïque, de l'enseignement technique et professionnel et de la recherche scientifique.

Elle mènera cette action en plein accord avec toutes les organisations de l'enseignement et des parents d'élèves.

1957 31ème congrès

LA CONSTRUCTION D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La CGT agira pour la réalisation rapide du programme de constructions scolaires soutenu par la F.E.N., en vue de faire face à la rénovation et à un nouvel épanouissement de l'instruction laïque, de l'enseignement technique et professionnel et de la recherche scientifique.

1959 32ème congrès

LA CONSTRUCTION D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La CGT agira pour la réalisation rapide du programme de constructions scolaires soutenu par la F.E.N., en vue de faire face à la rénovation et à un nouvel épanouissement de l'instruction laïque, de l'enseignement technique et professionnel et de la recherche scientifique.

- Pour l'extension de la formation professionnelle des adultes qui devra correspondre aux besoins croissants créés par le progrès technique;
- Pour une promotion ouvrière ouvrant effectivement aux ouvriers la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs.

1961 33ème congrès

LA CONSTRUCTION D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
La CGT agira pour la réalisation rapide du programme de constructions scolaires soutenu par les syndicats de l'enseignement, en vue de faire face à la rénovation et à un nouvel épanouissement de l'instruction laïque, de l'enseignement technique et professionnel et de la recherche scientifique :

- Pour l'extension de la formation professionnelle des adultes qui devra correspondre aux besoins croissants créés par le progrès technique;
- Pour une promotion ouvrière ouvrant effectivement aux ouvriers la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs.

1963 34ème congrès

LA REFORME DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
La CGT contribuera à l'action pour une véritable réforme démocratique de l'enseignement sur la base du Plan Langevin-Wallon, unanimement soutenu par les syndicats d'enseignants.
Cette réforme devant permettre l'accès effectif des enfants de travailleurs à tous les degrés de l'enseignement implique, en premier lieu, des crédits massifs pour le recrutement suffisant des maîtres.

Ainsi pourront être entrepris la rénovation et un nouvel épanouissement de l'instruction laïque, de l'enseignement technique et professionnel, de la recherche scientifique, ainsi que l'aide à l'enfance inadaptée.

- Pour l'extension de la formation professionnelle des adultes qui devra correspondre aux besoins croissants créés par le progrès technique;
- Pour une promotion ouvrière ouvrant effectivement aux ouvriers la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs.

1965 35ème congrès

LA REFORME DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La CGT contribuera à l'action pour une véritable réforme démocratique de l'enseignement sur la base du Plan Langevin-Wallon, unanimement soutenu par les syndicats d'enseignants et les organisations démocratiques.

Cette réforme devant permettre l'accès effectif des enfants de travailleurs à tous les degrés de l'enseignement implique, en premier lieu, des crédits massifs correspondant au moins au quart du budget général.

Ainsi pourront être entrepris la rénovation et un nouvel épanouissement de l'instruction laïque, de l'enseignement technique et professionnel, de la recherche scientifique, ainsi que l'aide à l'enfance inadaptée.

-Pour l'extension de la formation professionnelle des adultes qui devra correspondre aux besoins croissants créés par le progrès technique

-Pour une promotion ouvrière de masse donnant effectivement aux ouvriers et aux employés la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs, cette promotion devant être réalisée sans aliénation des droits et libertés des travailleurs.

1967 36ème congrès

LA REFORME DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La CGT contribuera à l'action pour une véritable réforme démocratique de l'enseignement sur la base du Plan Langevin-Wallon, unanimement soutenu par les syndicats d'enseignants et les organisations démocratiques.

Cette réforme permettra l'accès effectif des enfants de travailleurs à tous les degrés de l'enseignement en fonction de leurs seules aptitudes.

Une telle réforme implique, en premier lieu, des crédits massifs correspondant au quart du budget général.

Ainsi pourra être entreprise l'oeuvre de rénovation et d'épanouissement de l'instruction laïque, de la formation technique et professionnelle, de la recherche scientifique, de l'aide à l'enfance handicapée.

Ainsi pourront être développés tous les moyens de perfectionnement professionnel des hommes et des femmes, afin de répondre aux exigences du progrès technique.

Une promotion véritable de masse des travailleurs sera ainsi développée dans tous les secteurs et sans aliénation des droits et libertés des salariés

1969 37ème congrès

- LA REFORME DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

La CGT avec les étudiants, les enseignants, les travailleurs contribuera à renforcer l'action pour une véritable réforme démocratique de l'enseignement sur la base du Plan Langevin-Wallon unanimement soutenu par les forces progressistes de notre pays.

Cette réforme permettra l'accès effectif des enfants de travailleurs à tous les degrés de l'enseignement.
Rejetant à la fois la sélection par l'échec et la sélection sociale elle permettra à chacun de se déterminer en fonction de ses seules aptitudes.
Une telle réforme implique en premier lieu des crédits importants correspondant au quart du budget national.
Ainsi pourraient être développés les moyens d'accueil indispensables à tous les niveaux.
Ainsi pourrait être réalisée la véritable formation pour tous les maîtres, exigence de notre époque. Ainsi pourraient être mises en place les aides sociales (bourse, présalaires, indemnités) éléments indissociables d'une véritable démocratisation.
La CGT affirme son attachement à la défense et au développement de l'école laïque. Elle exige l'abrogation des lois antilaïques. Elle oeuvrera à l'union des forces laïques contre les attaques réactionnaires des ennemis de l'école républicaine.

- DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERFECTIONNEMENT CONTINU DES TRAVAILLEURS.

La CGT affirme que seule une formation professionnelle, à caractère polytechnique, basée sur une large formation générale permettra les adaptations à l'évolution des sciences et des techniques.
La CGT se prononce pour le développement massif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle permettant à tous les niveaux, l'accueil des jeunes désirant apprendre un métier afin d'y recevoir une formation conçue pour répondre à une insertion dans la vie professionnelle, à l'évolution constante et rapide du métier, à la formation d'homme et de citoyen.
Elle exige la création rapide de 100.000 nouvelles places dans les C.E.T.
Dans l'immédiat, tenant compte de la situation des jeunes travailleurs sans formation, elle se prononce pour une refonte de la loi Astier dans le sens d'un élargissement de la part d'enseignement général et théorique.
Pour les jeunes apprentis elle préconise l'établissement d'un statut garantissant la formation, le perfectionnement et la rémunération.
La CGT se prononce pour le développement des centres de F.P.A. qui doivent se voir doter des moyens indispensables.
La CGT affirme comme un droit pour tous les travailleurs l'accès à la formation et au perfectionnement continu. Elle engage les travailleurs dans les entreprises à faire de ce droit une large revendication.

En même temps qu'elle lutte pour la diminution du temps de travail, la CGT attache une grande importance à l'organisation des loisirs et de l'action culturelle en direction des plus grandes masses.
Elle revendique des crédits suffisants pour permettre le développement des réalisations culturelles, sportives, touristiques, permettant de satisfaire les besoins de la grande masse des travailleurs par leur étendue, leur contenu et la modicité de leur prix et assurer le soutien aux organisations populaires, démocratiques agissant dans ces domaines, dans le respect de leur indépendance.

6 - Contrer "le bluff de la promotion sociale gaulliste".

Les jugements que la CGT porte sur la "promotion-ouvrière" sont inséparables du combat que cette organisation syndicale mène sur deux fronts - l'un patronal, l'autre gouvernemental - "pour une formation professionnelle complète pour tous", et, plus largement, pour "une véritable réforme démocratique de l'enseignement". Le rappel incessant du plan de réforme Langevin-Wallon, établi "au lendemain de la libération", n'a pas seulement valeur d'invocation rituelle, il est surtout le moyen de réactiver à chaque congrès un projet que les pouvoirs publics n'ont guère pris en compte même si certaines de ses propositions paraissent avoir été retenues par les réformateurs de 1959 (91). Dans la lutte idéologique particulièrement vive des premiers temps de la Vème république la CGT dénonce la "duperie" de la réforme gaulliste de l'enseignement mais aussi la "vaste propagande en faveur de la collaboration des classes". Il ne s'agit donc plus seulement de combattre les pratiques d'un patronat qui cherche à étendre son emprise sur la formation professionnelle des jeunes scolarisés et des apprentis, il ne s'agit plus seulement de démasquer la complicité de gouvernements qui ne donnent pas au service public les moyens matériels et juridico-administratifs de se développer (l'absence de statut de l'apprentissage, la réforme de l'enseignement continuellement reportée), il s'agit à partir de 1959 de combattre les idées mêmes que diffuse l'intelligentsia de la classe ou plutôt fraction de classe au pouvoir, ainsi que leurs effets sur la classe ouvrière.

De même qu'il prétendait démocratiser l'enseignement, le gouvernement institué par le général de Gaulle entendait réaliser "l'intéressement à la marche de l'entreprise" et "la promotion ouvrière", deux idées maîtresses d'une politique qui se reconnaissait pour objectif la satisfaction simultanée des exigences économiques et des impératifs de justice sociale, sa finalité déclarée étant "l'unité sociale de la nation" (92).

(91) Le plan Langevin-Wallon prévoyait une scolarité jusqu'à 18 ans, "la réforme gaulliste" prévoit, elle aussi, une prolongation de la scolarité obligatoire mais jusqu'à 16 ans et en y assimilant l'apprentissage dans l'entreprise de 13 à 16 ans. Cf. Intervention de Bitterolff, 32ème Congrès, 1959.
(92) Rapport Fanton, juin 1959, Livre blanc de la promotion sociale, 1966.

Pour la CGT, ce ne sont là que des "chimères" (93) mais qui constituent tout de même des armes de la bourgeoisie contre la classe ouvrière.

Chimérique, la "promotion ouvrière" l'est doublement : la propagande vise à faire naître chez tous des espoirs de promotion alors qu'il ne s'agit que d'une formation professionnelle et que cette formation individuelle, loin de promouvoir la classe ouvrière, n'aura d'effet que pour quelques-uns et seulement dans la mesure où ils seront nécessaires à la bonne marche de la production capitaliste.

> "On fait beaucoup de bruit sur les possibilités qui pourraient être données à quelques milliers de prolétaires de suivre des cours techniques de perfectionnement où même d'aller dans une école de cadres ou d'ingénieurs. On appelle cela la "promotion ouvrière"".
>
> Un petit nombre d'ouvriers ou de fils d'ouvriers seraient admis à acquérir quelques connaissances. La classe ouvrière dans son ensemble serait appelée à se réjouir que quelques-uns d'entre eux deviendront des cadres, des ingénieurs dont d'ailleurs le capitalisme a besoin.
>
> (...)
>
> Cette "promotion du travail" n'est rien d'autre qu'une formation professionnelle, soit du premier degré (promotion professionnelle) soit du second degré (promotion supérieure du travail).
>
> Dans l'un et l'autre cas, il s'agit toujours d'une formation "individuelle"; par définition, donc rien qui puisse assurer une quelconque "promotion ouvrière". (94)
>
> "La soi-disant "promotion ouvrière" du gouvernement tend également à créer des illusions parmi les jeunes travailleurs alors que dans le même temps sont réduits les crédits de l'éducation nationale, lesquels devraient au contraire être augmentés pour permettre l'accès des fils et des filles d'ouvriers à tous les degrés de l'enseignement." (95)
>
> "Il ne s'agit pas d'une véritable promotion, c'est-à-dire de possibilités de développement offerts à toute une jeunesse pour qu'elle se perfectionne, mais il s'agit en fait d'une sorte d'institution parallèle qui est établie ou qui serait établie pour répondre aux besoins immédiats du patronat." (96)

Illusoire, la "promotion sociale", l'est encore en ce sens que, selon Benoît Frachon, "le projet de loi en question ne prévoit actuellement rien de concret pour assurer cette formation" ou comme dit Charles Ravaux

(93) "Les théoriciens de la bourgeoisie, les économistes et philosophes toujours en quête de chimères pour justifier leurs théories sur l'atténuation de la lutte des classes (...)" (B. Frachon, 32ème Congrès de la CGT., 1959, p. 35)

(94) B. Frachon, Rapport d'activité, 32ème Congrès CGT, 1959, p. 44 sq.

(95) "Résolution sur la jeunesse et l'apprentissage" Ibid., p. 388 sq.

(96) Ch. Ravaud, intervention au 32ème Congrès CGT, 1959, pp. 136-142.

"ne comporte pas non plus de moyens de financement". Mais, tel quel, ce projet est dangereux parce qu'il place cette formation sous l'emprise patronale et donne au patronat un moyen de diviser la classe ouvrière.

> "(...) cette formation sera donnée par des "centres" dont il apparaît déjà qu'ils seront essentiellement créés par des organisations professionnelles privées, c'est-à-dire patronales (l'article cinq dit en effet : "la formation professionnelle est également assurée par des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale")
> (...) En résumé, on peut donc dire que le projet gouvernemental actuel (...) tend uniquement à favoriser un certain développement de la formation professionnelle individuelle (ce développement étant rendu nécessaire par les progrès objectifs de la technique), grâce à la décentralisation des centres patronaux subventionnés par l'Etat et échappant au contrôle traditionnel de l'éducation nationale." (97)

Le secrétaire général de la CGT insiste d'ailleurs sur la signification de l'option gouvernementale : en retenant pour la formation des adultes (98) la formule privée plutôt que celle du service public (et au détriment de celui-ci), l'Etat fait un choix dont la portée est plus grande qu'il n'y paraît :

> "(...) c'est une question qui dépasse singulièrement le cadre étroit de ce projet de la formation de quelques milliers de cadres pris parmi la classe ouvrière pour faire croire qu'on s'occupe de son émancipation.
> C'est tout le problème de l'instruction et de la formation de la jeunesse (...)" (99)

Ce faisant, le gouvernement prenait la direction souhaitée par le patronat tout au long de la "bataille de l'apprentissage" et certaines initiatives ultérieures du même régime, prises par d'autres ministères, confirmeront le diagnostic de la CGT. Pour ne citer qu'un exemple, la loi du 3 décembre 1966 et le système des conventions qu'elle institue, autoriseront et rendront possible l'amplification du processus d'emprise patronale sur la formation des adultes.

De plus, en valorisant la promotion professionnelle ce projet fait prévaloir les stratégies individuelles sur celles de classes; visant à constituer une "élite ouvrière" d'autant plus prompte à rompre avec son origine

(97) B. Frachon, op. cit., p. 45.
(98) En fait Benoît Frachon et surtout Charles Ravaux raisonnent en termes de perfectionnement des jeunes travailleurs plutôt qu'en termes de formation des adultes. A en juger par l'âge moyen des personnes qui fréquentent les institutions de promotion sociale le langage cégétiste n'est pas le plus inadéquat.
(99) B. Frachon, op. cit. p. 45.

que sa réussite lui paraît avoir été conquise contre celle-ci, et d'autant plus encline à collaborer avec la bourgeoisie que la reconnaissance de sa promotion est à ce prix, il tend donc à affaiblir la classe ouvrière (100).

Ce projet n'est d'ailleurs pas la seule tentative de cette nature et n'est qu'un élément d'une opération plus vaste qui a pour objet l'ensemble de la formation professionnelle. Telle est du moins l'interprétation de Charles Ravaux :

> "C'est au nom du progrès technique que s'opèrent ces pseudo-reconversions dont je viens de parler et qui ne sont, en fait, qu'une adaptation aux besoins immédiats du patronat. C'est encore pour cela qu'on essaie dans le domaine de la formation professionnelle de structurer l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement technique de la manière suivante : d'une part la formation de cadres, de contremaîtres, ce qu'on appelle "l'élite de la classe ouvrière" en assortissant la formation de ce qui est cher au patron de la Métallurgie, M. Siriex, qui est fort épris de cette théorie des relations humaines et, d'autre part, des ouvriers qualifiés pour certaines tâches, pas trop, et puis enfin la masse des ouvriers spécialisés et des manoeuvres, pour lesquels la formation ne serait qu'utilitaire et interdirait tout épanouissement à notre jeunesse." (101)

Le secrétaire général du syndicat de l'enseignement technique reprend la même argumentation au congrès suivant - entre temps la loi avait été promulguée. Après avoir analysé le "caractère de classe de la politique scolaire du pouvoir gaulliste" Charle Ravaux ajoute :

> "On ferait la même démonstration en ce qui concerne la soi-disant promotion sociale qui - mis à part le bluff social qu'elle représente - traduit à la fois la recherche d'expédients pour former les cadres qui manquent et un souci de perversion de classe" (102).

Pour illustrer son propos, Charles Ravaux cite d'une part un rapport de Jean Thobaud, attaché de la direction du personnel et des relations sociales chez Peugeot, d'autre part une déclaration de Meunier, président de la commission sociale du CNPF. Celui-ci dit clairement que le patronat ne doit pas "abandonner dans les mains des pouvoirs publics" la formation des jeunes et le perfectionnement des adultes qui "conditionnent de si près le fonctionnement et l'efficacité des entreprises" (103). Celui-là, par les chiffres qu'il

(100) "Ce projet illustre encore une fois la thèse de la formation des élites ouvrières chères à la bourgeoisie" (Ch. Ravaux, op. cit. pp. 136-142)
Cf. intervention d'Archer qui n'est pas de la CGT, mais représente l'U.N.E.F. à ce 32ème Congrès CGT.
(101) 33ème Congrès CGT, 1961, p. 269.
(102) Ibid.
(103) Meunier cité par Ch. Ravaux, ibid.

cite, laisse apparaître ce qui permet à la CGT de dénoncer le "bluff social" de la promotion sociale : "sur l'ensemble des jeunes travailleurs qui suivent ces cours, 4% seulement entreprennent ces études (qui durent parfois 7, 8 et même 15 ans) à partir du C.E.P. (...) parmi ces élèves, il y a peu ou pas d'ouvriers. La plupart des élèves sont des collaborateurs, techniciens, plutôt qu'agents de maîtrise" (104).

Au trente-quatrième congrès de la CGT, en mai 1963, la "résolution sur la formation et le perfectionnement de la jeunesse" parle encore du "bluff de la promotion sociale gaulliste" que Charles Ravaux qualifie d'"entreprise démagogique" (quatre ans après le vote de la loi, à peine 1% de la population active suit des cours de promotion) mais qui demeure dangereuse pour la classe ouvrière :

> "La promotion sociale, pareillement, loin d'être un véritable moyen de perfectionnement professionnel pour la masse des travailleurs ne vise, sous ses dehors démagogiques, qu'au recrutement d'une élite étroite acquise aux idées de collaboration de classes." (105)

Peu de temps avant ce trente-quatrième congrès, Le Peuple publiait le rapport du groupe de travail "Formation et perfectionnement", document préparatoire à la conférence nationale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (106). Présentant l'inventaire des moyens de formation et de perfectionnement, ce rapport dénonce "la mainmise du patronat sur l'enseignement dit de "promotion sociale" (107). Le but officiel de la promotion sociale serait de "permettre à ceux qui n'ont pas pu ou pas su suivre l'enseignement normal de remédier à leur manque de formation" (108) Mais, lit-on dans ce rapport, "son but réel est d'une part de pallier les insuffisances de l'Education nationale en récupérant une partie de ceux qu'elle a évincés et de ceux qu'elle a été incapable de former faute d'écoles, faute de professeurs, faute d'un enseignement adapté aux besoins modernes, d'autre part son but est de permettre au patronat de former des techniciens et des cadres

(104) J. Thibaud cité par Ch. Ravaux, 33ème congrès CGT, 1961.
(105) Résolution sur la formation et le perfectionnement de la jeunesse, 34ème congrès CGT, 1963, p. 457.
(106) Le Peuple, n° 676, 26-30 avril 1963, p. 11-14.
(107) Le Peuple, n° 677, 1-10 mai 1963, p. 25-27.
(108) Le Peuple, n° 676, 26-30 avril 1963, p. 12.

dociles" (109). Le rapport précise d'ailleurs ce qu'il entend par ce qualificatif :

> "Ce que le patronat s'efforce d'obtenir et arrive parfois à obtenir, ce sont des cadres qui, se prenant pour l'aristocratie du prolétariat, ont le souci de faire oublier (et, si possible, d'oublier) leur condition de prolétaires. L'enseignement de promotion sociale développe, quand il ne crée pas, un complexe d'infériorité vis-à-vis des cadres de direction auxquels trop de cadres de promotion sociale ne songent plus qu'à être assimilés." (110)

Ces notations sur la psychologie sociale des "promus" ne manquent pas de finesse - elles se verront d'ailleurs confirmées par l'étude comparative effectuée par Christian de Montlibert auprès d'élèves inscrits dans les premières années de P.S.T. et auprès d'un groupe témoin ne participant pas à des activités de formation (111). Cependant, l'efficacité qu'elles accordent à l'action pédagogique ne peut se comprendre tant que ne sont pas pris en compte les mécanismes sociaux de recrutement de la promotion sociale, qui rendent possible l'emprise d'un enseignement élitiste du type décrit (112). De même, dans l'analyse que ce même groupe de l'U.G.I.C.T. présente et qui porte sur "un des organismes les plus typiques de promotion supérieure", le Centre interentreprises de formation (le C.I.F. devenu depuis, le C.E.S.I.), la sélection des candidats à l'entrée et l'enseignement économique, social et politique, "qu'aucun représentant patronal ne peut dispenser sans l'orienter, sans le fausser au départ" sont seuls mis en cause (113). A n'en pas douter, cette "mise en condition des futurs cadres" produit chez ceux qui y sont soumis des effets de mentalité et de comportement, subsumables sous le concept d'habitus du cadre de fabrication ou de production, dont les traits semblent ceux-là mêmes que stigmatise le rapport de l'U.G.I.C.T.. Mais l'inculcation idéologique ne produit ses "meilleurs" effets que dans la mesure où ceux qui la subissent sont, si l'on peut dire, prêts à s'y soumettre, c'est-à-dire dans la mesure où ils tiennent de leur

(109) Le Peuple, n° 676, 26-30 avril 1963, p. 12. La formule "enseignement adapté aux besoins modernes" est de celles qui appartiennent au lot d'idées communes sur l'Ecole et son inadaptation.
(110) Ibid.
(111) C. de Montlibert, Les aspirations à la promotion, Université de Paris, 1966, thèse 3ème cycle,
(112) Ph. Fritsch, Les élèves des Instituts de promotion supérieure du travail, INFA, Nancy, 1970. On notera que le rapport de l'U.G.I.C.T. classe "la promotion sociale" dans la catégorie "enseignement patronal", ce qui est partiellement inexact, au moins d'un point de vue institutionnel.
(113) Le Peuple, n° 677, 1-10 mai 1963.

position ou plutôt de leur trajectoire sociale les "qualités" qui conditionnent leur réceptivité et leur soumission (114).

Quoi qu'il en soit, le développement de ce Centre interentreprises de formation, tel que l'analysent les auteurs du rapport publié par Le Peuple, est significatif de l'intérêt qu'y ont trouvé nombre d'entreprises importantes (vingt en 1963) mais aussi de sa conformité à l'évolution d'une entreprise capitaliste : concentration, monopolisation, internationalisation.

> "Ce n'est pas sa réussite pédagogique qui explique que le Centre interentreprises ait centralisé tant d'activités, mais cette concentration s'explique par la politique générale du patronat dont on retrouve ailleurs d'autres manifestations tout aussi révélatrices de la volonté d'adapter les cours de promotion sociale à son profit. Ainsi, dans chaque région industrielle, le patronat s'efforce d'imposer les règles de fonctionnement communes à tous les centres de promotion sociale; dans ce but, il constitue des unions ou des comités départementaux. (...)
> Il y a plus grave que cette amorce de monopolisation, les organismes de promotion sociale les mieux centralisés tendent à s'organiser en monopole d'Etat; cela s'appelle la "coopération Université-Industrie." (115)

Là encore les événements donneront raison à la CGT : par le jeu des conventions les établissements patronaux (l'école technique Berliet, par exemple) et les organismes tels que le C.I.F. en viendront à émarger au budget de l'Etat. Le patronat a non seulement pris conscience qu'il avait idéologiquement intérêt à prendre en main la formation professionnelle mais, comme l'affirme la conclusion du rapport de l'U.G.I.C.T., "le patronat a découvert et proclame désormais que les dépenses de formation doivent être considérées comme un investissement industriel et comme l'investissement le plus rentable" (116).

(114) En négligeant les données sociologiques du problème, le rapport de l'U.G.I.C.T. fait la part trop belle à l'inculcation idéologique et se trouve conduit à formuler un jugement pratique, pour le moins simplificateur et qui n'est pas sans connotation obscurantiste : "les charmes et les illusions du capitalisme libéral sont plus dangereux pour la classe ouvrière que l'ignorance : si déplorable que ce soit, il vaut mieux un cadre ignorant des réalités économiques et sociales qu'un cadre qui, se figurant initié à une politique profitable aux ouvriers mais méconnue par eux, se coupe de la base ouvrière et bascule plus ou moins consciemment, du côté patronal." (Le Peuple, n° 677, 1-10 mai 1963, p. 26.
(115) Ibid.
(116) Ibid.

Face à cette offensive qui n'est pas seulement idéologique mais aussi organisationnelle, l'une et l'autre s'épaulant, la CGT ne peut se contenter de dénoncer le "bluff de la promotion sociale gaulliste" (117). Il ne lui suffit pas non plus de montrer les dangers réels que font courir à la classe ouvrière les manoeuvres de division effectuées au nom de la "promotion ouvrière". La CGT contre-attaque par la relance de la formation syndicale ou plutôt de l'éducation ouvrière. Or, là aussi, les organisations syndicales ont à se défendre. Dans l'analyse que Benoît Frachon faisait du projet de loi sur la promotion sociale, le secrétaire général de la CGT remarquait qu'après avoir distingué entre "promotion du travail" et "promotion collective" - celle-ci devant "permettre aux ouvriers d'acquérir des facilités plus larges dans le domaine de la culture, de l'éducation(...) et des responsabilités syndicales" (118) - le projet ne concernait pas cette "promotion collective". En fait, celle-ci fit l'objet de la loi du 28 décembre 1959, dont l'article premier énonçait : "la formation des travailleurs salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales notamment au sein d'organismes de caractère économique ou social peut être assurée : a) soit par des centres spécialisés directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives; b) soit par les instituts d'Université ou de faculté. Toutefois des organismes dont la spécialisation totale ou partielle serait assurée en accord avec des organisations syndicales, pourront participer à la formation des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales" (119). Cette disposition rendait possible la fondation d'organismes contestés par la CGT ou encore des initiatives telles que les conférences éducatives organisées par un "Centre interprofessionnel de formation et d'études" de Troye. Dans ce dernier cas des militants syndicaux

(117) On notera que la distance prise par rapport à une expression qui n'appartient pas initialement au vocabulaire syndical se manifeste formellement soit par des guillemets, soit par des tournures de phrase bien particulières (par exemple, "on appelle cela la "promotion ouvrière"), soit par l'usage du qualificatif "gaulliste" qui, dans le contexte, a un sens péjoratif.
(118) B. Frachon, Rapport d'activité, 32ème congrès CGT, 1959, p. 44.
(119) Loi n° 59-1481 du 28 décembre 1959 (J.O. du 29 décembre 1959)

de l'Aube furent invités individuellement à participer à ces conférences échelonnées du 24 octobre au 19 décembre 1963, dans les locaux de la Chambre de Commerce, et dont il était dit qu'elles entraient "dans le cadre de la promotion ouvrière". La riposte de la CGT ne se fit pas attendre :

> "La mystification est de taille, que de laisser croire que les mêmes patrons qui refusent le droit syndical à l'entreprise vont éduquer les militants syndicaux pour qu'ils puissent mieux connaître "la gestion financière des entreprises, les bilans, les comptes d'exploitation"" (120)

Le 27 octobre 1964, au cours d'une réunion de la commission consultative fixant la liste des centres et instituts ouvrant droit au congé-éducation (121), Marc Piolot s'opposait au nom de la CGT à l'inscription de l'institut dit de formation économique et syndicale, dont le siège social était celui de la Confédération autonome du travail (C.F.T.) et où il voyait "une officine de l'U.N.R. - U.D.T." (122). Les représentants des autres centrales représentatives (C.F.T.C., C.G.C., F.O.) s'opposèrent également à la reconnaissance de cet institut tandis que le CNPF en soutenait la candidature.

Cependant c'est surtout dans la manière dont les subventions prévues par la loi du 28 décembre 1959 dont distribuées, que la CGT voit l'indépendance des syndicats menacée :

> "On le sait, depuis les révélations de Benoît Frachon et Henri Krasucki, 700 millions sont versés par le ministère du Travail à certaines organisations syndicales. La CFTC (qui maintenant va percevoir ?) et F.O. touchent - et cela n'a pas été contesté - quelque 250 millions l'une et 200 millions l'autre. Aux questions posées, M. Grandval, avec cynisme et arrogance, a répondu, à Lille, qu'il ne donnait rien à la CGT parce qu'elle était communiste et que son activité ne lui plaisait pas." (123)

La CGT ne remet pas en cause le principe d'un octroi de subventions d'Etat aux organisations syndicales pour aider celles-ci à former leurs militants mais elle proteste contre l'injustice - la CGT ne reçoit pas la part qui lui revient de droit - et elle conteste surtout des pratiques d'attribution "qui portent atteinte à l'indépendance du syndicalisme". Aussi réclame-t-elle que soient recensées les diverses subventions octroyées par les différents ministères, que leur répartition se fasse au grand jour et "selon des critères

(120) Le Peuple, n° 690, 16-30 nov. 63, p. 13.
(121) "Le congé-éducation" est une institution antérieure à la 5ème république puisqu'il fut institué par la loi du 23 juillet 1957 et l'arrêté du 19-3-58.
(122) Le Peuple, n° 173, 16-30 nov. 1964.
(123) Le Peuple, n° 719, 16-28 fév. 1965, p. 17.

honnêtes et compris par les travailleurs : la représentativité et l'effort entrepris par chaque confédération pour l'éducation"; elle suggère enfin que le comité de la promotion sociale où sont représentées les trois centrales ouvrières soit l'organisme répartiteur . C'est d'ailleurs une revendication qui figure parmi celles du 35ème congrès (mai 1965). En dépit de cette campagne les pratiques gouvernementales demeurent ce qu'elle étaient et Charles Ravaux, s'adressant au ministre du travail, peut dire :

> "En donnant aux subventions le caractère de fonds secrets, soumis à son bon vouloir, hors de tout contrôle, le gouvernement porte atteinte à l'indépendance des syndicats.
>
> Ce qui est un droit devient ici une faveur. (...) Votre décision signifie que vous déniez aux organisations syndicales représentatives la responsabilité et la compétence pour la formation sociale, économique et juridique des travailleurs, que vous reconnaissez par contre cette compétence à des organismes irresponsables, dont l'origine et les attaches sont mal définies, ouvrant la voie à la subvention d'entreprises douteuses contre les syndicats." (124)

A la fin de l'année 1966, le problème des subventions demeure posé dans les mêmes termes et le "schéma de réflexion" proposé aux journées d'études de la CGT sur "la formation et le perfectionnement professionnels" (28 et 29 octobre 1966) parle encore de "l'insistance renouvelée de l'Etat gaulliste à vouloir prendre en main la formation économique, sociale et juridique des travailleurs" et y voit "la menace de mise en condition du mouvement syndical" (125). Si les protestations de la CGT contre l'injuste exclusion dont elle est l'objet en matière de subvention finissent par être entendues, les sommes qui lui sont allouées en 1967 au titre de la "promotion collective" ne représentent "que le quart de celles allant à F.O. ou à la CFDT" (126). En 1969, André Berthelot intervient encore au cours du 37ème Congrès de la CGT pour dénoncer la persistance de la discrimination qui frappe la CGT quant aux crédits de l'éducation syndicale (127).

Outre la dénonciation de la mystification démagogique mais aussi des menaces qu'elle couvre, outre les efforts accrus dans la formation syndicale et l'éducation ouvrière, la CGT réagit à l'offensive idéologique en opposant à la "promotion ouvrière gaulliste" ce que le programme d'action de 1959 définit comme "une promotion ouvrant effectivement aux ouvriers la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs" (128). En 1961, "la résolution pour la défense de

(124) Le Peuple, n° 732, 1965.
(125) Ibid., n° 757, 1-15 sept. 1966, p. 14.
(126) G. Caire, Les syndicats ouvriers, P.U.F., 1971, p. 375.
(127) 37ème Congrès de la CGT, 1969, p. 277.

l'Université et de la formation professionnelle" parle "d'une véritable promotion professionnelle de masse" et le congrès en demande le développement pourvu qu'elle soit "indépendante à l'égard du patronat". Les moyens de la réaliser passent, selon la CGT, par "une refonte totale de la loi Astier dans le sens de son extension et de son adaptation aux réalités techniques" et par "le développement massif des centres de F.P.A." (129). En 1963, "la résolution sur la formation et le perfectionnement de la jeunesse" précise la position de la CGT :

> "Tout en dénonçant le bluff de la promotion sociale gaulliste, il réaffirme sa conception d'une véritable promotion sociale gérée et contrôlée effectivement par les organisations ouvrières et permettant le perfectionnement professionnel de masse des travailleurs." (130)

Outre que la promotion sociale devrait être "véritable" - c'est-à-dire qu'elle devrait ouvrir "effectivement aux ouvriers et aux employés la possibilité de devenir techniciens et ingénieurs (131) - , outre qu'elle devrait concerner la "masse des travailleurs", l'important consiste dans l'exigence d'un contrôle syndical et même d'une gestion syndicale, en tout cas, d'une "représentation des organisations syndicales dans tous les organismes de la formation professionnelle quels qu'en soient la forme et le caractère, y compris dans les centres patronaux de formation" (132). Le congrès insiste d'ailleurs auprès des diverses instances syndicales pour que soit mise en oeuvre une politique de présence vigilante et active des militants dans les organismes de formation professionnelle et dans les commissions nationales ou départementales.

> "Au sein des comités de la promotion sociale, il appelle les militants de la CGT à réaffirmer en toutes circonstances les positions justes de la CGT et à dénoncer les caractères de la promotion sociale gaulliste qui ne saurait, en aucun cas, se recommander de la caution de la CGT, tout en menant l'action pour que de véritables moyens de perfectionnement soient ouverts à tous les travailleurs." (133)

(129) Résolution pour la défense de l'Université..., 33ème congrès CGT, 1961, p. 584.
(130) Résolution sur la formation et le perfectionnement de la jeunesse, 34ème congrès CGT, 1963, p. 457.
(131) Programme d'action, 34ème congrès, 1963.
(132) Résolution sur la formation et le perfectionnement de la jeunesse, 34ème congrès CGT, 1963, p. 457.
(133) Ibid.

Au cours du même congrès une intervention de Charles Ravaux avait développé la même conception de l'action, mais l'argumentation employée mérite l'attention car elle est partiellement identique à celle du CNPF : il s'agit de ne pas laisser le champ libre aux autres, ceux-ci étant les patrons dans l'allocution de Charles Ravaux tandis que les textes patronaux préfèrent l'indétermination. Ainsi la promotion sociale fait figure de terrain à ne pas abandonner à l'adversaire. Mais la promotion sociale, ce n'est pas seulement des institutions de formation d'adultes ainsi dénommées depuis la loi de 1959, c'est encore ce à quoi elles sont censées répondre, à savoir : "le goût et le besoin du perfectionnement professionnel" dont Charles Ravaux dit qu'ils représentent "une revendication réelle des travailleurs" (134). Les textes patronaux ou les propos des hommes politiques mettent plutôt en avant "l'ambition légitime" de ceux qui cherchent à changer de condition. Charles Ravaux ne parle pas du souci de réussir, il ne fait d'ailleurs pas allusion à ce qui peut motiver "le goût et le besoin de perfectionnement professionnel", par contre il en pose l'existence et ses propos peuvent s'interpréter comme la reconnaissance de ce qui n'est pas le désir de quelques ambitieux mais représente (vaut pour ou même constitue) une exigence effective de l'ensemble des travailleurs. Ce jugement semble procéder d'une argumentation déjà relevée, par exemple, dans le rapport d'activité présenté par Benoît Frachon au trente-deuxième congrès de la CGT en 1959, plutôt que d'une constatation empirique :

> "Sans aucun doute, les conditions de production moderne exigent, pour les travailleurs, des connaissances plus étendues dans toutes sortes de domaine, sous peine d'être des sous-prolétaires, des robots au service des technocrates." (135)

En quelque sorte, la raison voudrait que les salariés ressentent le désir d'accroître le champ de leur savoir. Il semble que la revendication dont Charles Ravaux déclare qu'elle est réelle tire sa positivité non pas du comportement, de ce qu'il exprime et de l'expérience qu'un observateur social peut en avoir mais, comme Jaeglé (U.G.I.C-C.G.T.) l'écrira dix ans plus tard, de ce qu'elle est "une nécessité objective" (136). Ce langage n'est guère

(134) 34ème congrès CGT, 1963, p. 221.
(135) 32ème congrès CGT, 1959, p. 44 (souligné par moi).
(136) A. Jaeglé, "La CGT et la formation des travailleurs", Education permanente n° 1, mars 1969, p. 20.

différent de celui que tiennent nombre de formateurs et promoteurs de la formation des adultes, dans les colloques et conférences, sauf que le terme de revendication ne fait pas partie de leur vocabulaire. Les uns et les autres, formateurs ou militants, s'expriment en pédagogues qui savent ce qu'il est raisonnable d'éprouver et qui en reconnaissent l'émergence chez ceux auprès de qui ils ne ménagent pas leurs efforts pour qu'il en soit ainsi, chez ceux qu'ils "travaillent" (137). Cependant, en l'occurrence, le raisonnable n'est autre qu'une certaine rationalité économique, celle-là même qui a pour principe le développement des forces productives. Certes, il n'est précisément pas question pour la CGT de réduire la formation à une simple adéquation de la force de travail aux autres forces productives mais, à en croire les seules déclarations, telle n'est pas non plus l'intention du patronat surtout quand c'est le CJP qui parle en son nom.

En tout cas, loin de bouder la promotion sociale et tout en rappelant son attachement au "développement de la promotion collective, parce que la formation de militants, c'est-à-dire de formateurs, est en soi un multiplicateur" (138), la CGT entend être présente activement partout où l'on en discute et en décide.

> "Il faut être présent dans ces comités. Nous n'y parlons pas pour les préfets, les patrons ou les administrations. Nous y parlons pour les ouvriers et nous y avons à défendre toutes les positions de la CGT, y compris celles qui concernent les subventions." (139)

Loin de passer pour la caution des décisions prises, cette participation se veut le moyen d'occuper une position stratégique, qui permet à la fois d'être informé et d'exprimer des revendications, voire même de faire des

(137) Ainsi employé, ce verbe a peut-être des relents de sorcellerie mais, autre connotation, les syndicalistes allemands appelaient l'activité syndicale de propagande et d'enseignement : le petit travail ("Kleinarbeit") cf. R. Goetz-Girey, La pensée syndicale française, A. Colin, 1948, p. 56.

(138) Ch. Ravaux, "Des subventions de la promotion sociale", Le Peuple, n° 719, 16-28 février 1965, p. 17-20.

La raison invoquée mérite d'être relevée car elle assimile les militants à des formateurs et se situe dans la ligne d'un syndicalisme qui se veut éducateur. Il est à noter d'ailleurs que Charles Ravaux milite au syndicat national de l'enseignement technique (S.N.E.T.-C.G.T.).

(139) Ibid.

propositions :

> "L'argent que réclament ou que distribuent ces comités est l'argent de la Nation. Nous voulons savoir à quoi il sert et dire comment nous voulons qu'il serve (...) La CGT a donc des propositions à faire." (140)

Si la position n'est pas sans risque pour les militants qui y sont placés et qui peuvent se laisser prendre par la "technicité", elle offre l'avantage de pouvoir être une tribune :

> "Mais il est évident que les militants de la CGT n'ont pas à se laisser enfermer dans un ordre du jour. Ils font part de leurs propositions, de leurs critiques. Ils défendent en fait le programme de la CGT, sans oublier qu'on ne convainc pas plus le préfet, que Krasucki convainc Massé à la Commission du Plan; l'action dans ces comités n'a de sens et d'efficacité que par la résonnance qu'elle peut avoir auprès des travailleurs." (141)

Quant aux propositions de la CGT relatives à la promotion sociale, elles sont, en 1965, dans la ligne de celles qu'elle faisait déjà en 1953 à propos de la formation professionnelle des jeunes travailleurs :

1953	1965
"formation professionnelle (...) complétée par des cours professionnels suivis pendant le temps de travail, le temps passé au cours (y compris le temps de déplacement aller-retour) étant payé comme temps de travail. (...) formation professionnelle contrôlée en faisant stipuler dans le contrat d'apprentissage le programme résumé de formation professionnelle, contrôlée également par les responsables syndicaux et les délégués du personnel professionnellement qualifiés (...)" (142)	"les cours doivent avoir lieu durant le temps de travail, au moins pour partie, et le plus près possible du lieu de travail. Ils ne doivent entraîner aucune réduction de salaire. La sélection des candidats doit être contrôlée par les syndicats afin d'écarter les mesures discriminatoires et les pressions. (...) Les programmes des cours et les diplômes doivent être établis avec le concours des syndicats, afin de ne pas subordonner le perfectionnement à l'activité d'une entreprise donnée. les cours doivent être assurés par des maîtres qualifiés et indépendants des patrons. Les ouvriers qui suivent ces cours de perfectionnement doivent obtenir la garantie d'une classification supérieure." (143)

(140) Le souci de la concurrence intersyndicale n'est pas absent : "Il n'y a pas lieu de laisser à la CFDT, par exemple, le bénéfice de défendre, telle ou telle opération de promotion, comme c'est le cas en Meurthe et Moselle ou en Bretagne." (Ch. Ravaux, article cité, p. 19).
(141) Ibid. p. 20.
(142) Résolution sur les questions de la jeunesse, 29ème congrès CGT, 1953.
(143) Le Peuple, n° 719, 16-28 février 1965, p. 20.

7 - Le perfectionnement des travailleurs : "un besoin réel".

Le trente-cinquième Congrès, réuni du 16 mai au 21 mai de la même année, réaffirme ces revendications en y ajoutant celle de "l'octroi de congés spéciaux pour la préparation des examens", mais surtout il réaffirme que "le perfectionnement des travailleurs est un besoin réel" (144). La résolution d'où cet énoncé est extrait analyse et dénonce la manoeuvre politique opérée par le gouvernement :

> "Ce besoin de perfectionnement que ressentent les travailleurs est utilisé par le pouvoir pour développer une campagne démagogique sur ce qu'il appelle la promotion sociale.
> En réalité, le gouvernement consacre des crédits ridicules aux cours de perfectionnemnt. Moins de 2% de la population active française sont concernés par ces moyens de promotion professionnelle. Faute d'instruction de base suffisante, beaucoup de jeunes ouvriers ne peuvent s'inscrire. Les moyens qui permettraient de favoriser la participation à ces cours sont refusés aux travailleurs qui supportent de dures conditions de travail.
> Le patronat financièrement encouragé par l'Etat, veut tenir les travailleurs qui participent à ces cours en état de sujétion et les détacher des organisations syndicales.
> Dans ces conditions "la promotion sociale" du pouvoir n'est qu'un instrument destiné à répondre à des besoins immédiats en main-d'oeuvre, et à dévoyer la jeunesse ouvrière de son combat de classe." (145)

Cette analyse dont les conclusions sont ce qu'elles étaient précédemment - la promotion sociale relève du bluff mais elle permet aux entreprises de régler les problèmes du court terme en ce qui concerne la main-d'oeuvre et elle est dangereuse pour la classe ouvrière - présente deux particularités : l'une est l'affirmation que les travailleurs ressentent le besoin de perfectionnement, l'autre consiste dans la remarque de ce qui est un handicap majeur pour de nombreux travailleurs. La première peut paraître aventurée, mais le congrès, comme Charles Ravaux dans l'article cité, voit l'ensemble des salariés à travers les participants de la conférence de la jeunesse :

> "Le perfectionnemnt professionnel des jeunes travailleurs est notre affaire parce que des milliers de jeunes aspirent à savoir davantage et à gagner davantage en élevant leur qualification. Les militants qui ont assisté à la magnifique conférence de la jeunesse, ont pu être frappé comme moi, par l'insitance de toutes les interventions sur les problèmes de formation, du savoir et du perfectionnement". (146)

(144) "Résolution pour l'instruction, la formation professionnelle et le perfectionnement", 35ème Congrès CGT, 1965, p. 517.
(145) Ibid.
(146) Le Peuple, n° 719, 16-28 fév. 1965, p. 19.

La seconde, en dépit de son caractère de brève notation, contient plus de valeur explicative qu'il n'y paraît d'abord : pour le plus grand nombre, les dispositifs institutionnels de promotion professionnelle demeurent hors de portée. Ainsi se trouve justifiée l'importance accordée par la CGT aux questions scolaires. Tant que l'école produira massivement des O.S. dépourvus de formation, toute mesure tendant au perfectionnement sera vaine pour la plupart et ne profitera qu'à une minorité. Or, ceci est le produit d'une politique scolaire dont les effets attendus se révèlent dans les prévisions des Plans : troisième plan de 1958 à 1961, quatrième plan de 1962 à 1965, cinquième plan de 1966 à 1970 (147).

Prévisions du cinquième plan (1966-1970)

30%	Manoeuvre
40%	Travailleurs qualifiés
10%	Bacheliers entrant dans la vie active comme cadres moyens
6%	cadres plus qualifiés
9%	cadres supérieurs issus de l'Université

La conception qui inspire cette politique scolaire ne date pourtant pas de 1958 et sa dénonciation par la CGT a déjà été relevée dans les congrès antérieurs à la réforme gaulliste de l'enseignement(148). D'ailleurs la crainte d'un peuple trop instruit agitait déjà la bourgeoisie de 1848. Pour s'exprimer différemment, c'est encore cette peur qui demeure la conseillère écoutée des gouvernements de la cinquième République. Telle est, en tout cas, la conviction de Charles Ravaux :

> "Si l'on voulait trouver les lignes de force de toute la politique de formation et de perfectionnement des jeunes, y compris dans le domaine de la formation des adultes, dont le rôle et la destination

(147) Source : Ch. Ravaux, Le Peuple, n° 763, 16-30 novembre 1966, p. 13.
(148) "A la conception gouvernementale et patronale de formation massive d'O.S., il (le 30ème congrès) oppose sa volonté de lutter pour une formation professionnelle complète pour tous." (Résolution sur la jeunesse et la formation professionnelle, 30ème congrès CGT, 1955).

> tendent à se modifier, on les trouverait dans cette réflexion de M. Landucci, de Kodak-Pathé : "Il n'est pas bon de vivre dans un pays où il y a un excédent de personnes hautement qualifiées car en période de crise une jeunesse qui a longtemps étudié et qui ne trouve pas de situation convenable représente une perte sèche - c'est le capitaliste qui parle - étant donnés les investissements faits, mais encore un risque pour l'ordre établi."" (149)

De même au seizième congrès du SNETP-CGT, Hostalier voit dans "la peur d'un peuple instruit et qui réfléchit" une des raisons qui font que "la bourgeoisie a toujours suivi la ligne de moindre qualification pour la formation des travailleurs qu'elle exploite" (150).

Reste que ne sont pas oubliés les autres motifs de cette politique, ceux-là économiques et au demeurant reconnus plus volontiers ou même valorisés dans les textes gouvernementaux et patronaux : la concentration des entreprises, la concurrence au sein des pays capitalistes, le renouvellement rapide des techniques de production, donc les fluctuations du marché de l'emploi, autant de problèmes que le grand patronat veut résoudre, avec l'aide de l'Etat, en faisant du "système scolaire et de formation le pourvoyeur de ses besoins immédiats" (151). L'analyse n'est pas nouvelle. Il suffit pour s'en convaincre de relire, dans Le Peuple ou dans les comptes rendus des congrès, les réactions de la CGT à la réforme gaulliste de l'enseignement et à la promotion sociale, également auparavant ses réactions aux visées patronales sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Cependant, cette analyse s'est développée et approfondie. Le congrès de l'U.G.I.C., les 15 et 16 mai 1965, puis les journées d'études de la CGT portant sur"la formation et le perfectionnement professionnels", les 28 et 29 octobre 1966, n'y ont sans doute pas peu contribué.

> - "Nés du développement des forces productives, et plus précisément du rôle croissant joué par les découvertes scientifiques dans la production, les problèmes de perfectionnement des techniciens et des cadres ont une signification concrète pour le patronat : la réalisation des profits est chaque jour davantage conditionnée par un renouvellement rapide des techniciens de production. La concentration industrielle et la concurrence entre grands trusts font intervenir d'énormes investissements." (152)

(149) Ch. Ravaux, 34ème Congrès CGT, 1963, p. 219 (souligné dans le texte).
(150) Le peuple, n° 754, 1-15 juillet 1966.
(151) "Instruction, formation et perfectionnement professionnels", 36ème congrès CGT, 1967, p. 461.
(152) "Préparation du Congrès de l'U.G.I.C.", Le Peuple, n° 723, 1-1 (avril 1965, p. 18.)

> "La politique de concentration des entreprises et de modernisation des moyens de production en vue d'accélérer le processus de monopolisation, s'assortit nécessairement d'une politique orientée de la formation professionnelle. Le CNPF a constaté que l'insuffisance des moyens de formation appropriée à ses besoins immédiats constituait un frein à la réalisation des objectifs monopolistes. (...)
> Les monopoles ont conçu le système de formation de façon à former à moindre prix une main-d'oeuvre susceptible de produire rapidement (...)
> En outre, l'orientation "dirigée" de la formation permet la réalisation plus aisée, par les monopoles, de la liquidation de certains secteurs de l'industrie.
> Enfin les multiples mesures de subventions ou privilèges fiscaux (taxe d'apprentissage entre autres) rejoignent l'entreprise de pillage des finances publiques." (153)

L'approfondissement de l'analyse s'est effectué dans le sens d'une clarification de la mise en relation des conditions économiques et politiques L'action de l'Etat et du grand patronat en ce qui concerne la formation et le perfectionnement est marquée par les contradictions du régime capitaliste et ce qui se passe en France ne peut se comprendre sans prendre en considération les données internationales des problèmes. Le rapport introductif aux journées d'études de la CGT, en octobre 1966, y insiste : "C'est à l'échelle internationale que les hommes du capital ont fait ensemble une série de constatations et décidé une orientation nouvelle" (154). Internationales, les données économiques le sont : concurrence entre grands groupes monopolistes qui les amènent à fusionner, concentrer et convertir les entreprises, moderniser leur équipement, donc aussi mettre en oeuvre des moyens de formation tels que cet instrument de production puisse être servi par une force de travail appropriée; mais les données politiques ne sont pas moins internationales et le rapport de la CGT cite "la modification du rapport des forces en faveur du socialisme", due selon les experts occidentaux réunis à Washington en 1961 à "l'importance donnée à l'éducation dans le programme soviétique de production" (155). S'ajoutent à cela, d'une part, la conscience de "l'influence de l'éducation générale et professionnelle sur le développement économique et les incidences du progrès accéléré des sciences et des techniques", d'autre part, la poussée démographique et la pression populaire (156).

(153) Schéma de réflexions préparatoires aux journées d'études, Le Peuple, n° 757, 1-15 septembre 1966, p. 13-14.
(154) Le Peuple, n° 763, 16-30 novembre 1966, p. 12.
(155) Ibid.
(156) Ibid.

Procéder aux adaptations nécessaires mais renforcer la sélection sociale et canaliser l'orientation scolaire de manière à garantir "l'avenir des privilèges capitalistes" constituent les objectifs contradictoires que cherche à atteindre la politique de "formation et perfectionnemnent professionnels". L'analyse du fonctionnement de l'appareil de formation, conçu comme distributeur de main-d'oeuvre", met en évidence la solution adoptée en France et qui tient dans la distinction entre formation de "l'élite" et formation de "la troupe". La résolution "Instruction, formation et perfectionnement professionnels" votée au trente-sixième Congrès de la CGT en 1967 expose à nouveau clairement les grandes lignes de cette analyse, en insistant sur la mainmise du patronat sur la formation de centaines de milliers de jeunes grâce à "la pseudo-prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans" par une formation à temps partiel confiée aux entreprises (157) :

> "Dès 11 ans, les enfants sont triés, sélectionnés en vue de destinations professionnelles préalablement établies par le 5ème plan. A chacune de ces destinations correspond une formule scolaire (...) Sous le couvert d'aptitudes scolaires se pratiquent, en réalité, la ventilation d'une main-d'oeuvre de niveau déterminé et une implacable sélection sociale." (158)

Entre-temps se sont succédés :

- la motion du CNPF sur la formation professionnelle (A.G. du 18-1-66);
- la proposition de la CGT du dépôt au Parlement d'un projet de loi-programme pour "la formation et le perfectionnement professionnels des travailleuses", inspiré des principes définis au 35ème Congrès;
- le projet de loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle, sur lequel s'est prononcée la CGT dans ses journées d'études en octobre 1966;
- la promulgation de cette loi, le 3 décembre 1966.

Selon Charles Ravaux, cette loi répond en fait au voeu du patronat :

> D'une part, les monopoles ont des besoins immédiats. La lutte concurrentielle est si aigüe qu'il faut faire vite. les problèmes de main-d'oeuvre freinent, en effet, les concentrations et la modernisation. La loi a donc pour premier objet de susciter de multiples initiatives privées, de les coordonner, de les orienter, pour répondre rapidement par le biais d'une formation accélérée, aux besoins immédiats.

(157) L'article 40 du Traité de Rome la prévoit d'ailleurs pour l'ensemble des pays du Marché commun. Cf. "Instruction, formation et perfectionnement professionnels", 36ème Congrés CGT, 1967, p. 461.
(158) 36ème Congrès CGT, p.461.

> Mais la seconde raison est plus profonde, moins circonstancelle. En plaçant l'entreprise privés sur le même plan que l'Etat en matière de formation, en généralisant le système des conventions qui font du patronat le maître de jeu, le pouvoir dessaisit l'Etat d'une part de ses responsabilités en matière de formation de la jeunesse." (159)

Le système des conventions qu'institue cette loi encourage et permet le développement d'un réseau de moyens de formation, privé mais financé par l'Etat (fonds constitué par la part de la taxe d'apprentissage, qui revient au Trésor public).

Sans doute est-il admis que la formation puisse se faire pendant le temps de travail, ce qui est depuis longtemps une revendication de la CGT, mais sans obligation pour l'employeur de verser le salaire. D'une façon générale, en matière d'aide aux salariés, "les mesures sont minces et bien loin de répondre aux nécessités d'une formation permanente des adultes" (160). en termes de stragégie, les gains que pourraient constituer ces dispositions "favorables" à la promotion individuelle sont donc loin de compenser la perte que représente, pour la classe ouvrière, l'institutionnalisation d'un système soumis à l'emprise du patronat - essentiellement celui de la grande industrie - et qui répond aux vues du CNPF.

Dans cette situation, le discours cégétiste est d'abord autocritique :

> "Il faut bien reconnaître une certaine insuffisance de notre activité sur ce terrain, en dépit des positions constamment affirmées par la direction et les congrès confédéraux, en dépit d'un certain nombre d'efforts effectués par plusieurs fédérations et syndicats (...) longtemps nous nous sommes contentés de (...) mots d'ordre généraux." (161)

Après la reconnaissance de cette erreur dans la façon de mener la lutte, viennent les propositions d'action concrète. A la vérité, celles qu'avance Charles Ravaux ne sont guère différentes formellement des procédures technocratiques à la Vermot-Gauchy :

> "Nous devrions être capables de pouvoir dire à bref délai : pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain dans notre corporation, il faut former tant de jeunes qui sont des garçons et des filles selon la répartition constatée dans l'emploi. Il faut les former à tel niveau et de telle manière pour répondre à l'évolution des métiers. Il faut implanter ces établissements dans tel lieu. Par rapport aux reconversions et aux besoins à très

(159) Le Peuple, n° 763, 16-30 nov. 1966, pp. 14-15.
(160) Ibid.
(161) Le Peuple, n° 763, 16-30 nov. 1966, p. 17.

> court terme, il faut implanter tant de centres de F.P.A. pour les travailleurs adultes et pour telles spécialités.
> Sur le plan du perfectionnement professionnel un programme de même nature doit être élaboré et jusqu'au niveau des syndicats et des entreprises." (162)

Au "combat strictement défensif et souvent limité à la critique" Charles Ravaux oppose "le travail syndical moderne" qui exige documentation, organisation de commission, élaboration de projets de programme, présence dans les organismes officiels et participation aux discussions pour y soutenir les revendications et même y faire des propositions. C'est donc un autre style ou plutôt un autre mode d'action qui est envisagée et recommandé.

D'ailleurs le congrès de l'U.G.I.C. (15 et 16 mai 1965) donnait déjà cette orientation à l'action et le 36ème Congrès de la CGT (juin 1966) invitait l'ensemble des organisations à soutenir le projet de loi proposé par l'U.G.I.C. Celui-ci stipulait que le perfectionnement des cadres et des techniciens doit être reconnu comme un droit, il définissait les modalités d'un "perfectionnement continu pendant le temps de travail, sans perte de salaire, sous contrôle des organisations syndicales" (163), enfin il prévoyait l'institution d'un "Conseil supérieur du perfectionnement des ingénieurs, cadres et techniciens", organisme paritaire "qui aurait pour mission de veiller à l'application des lois, d'étudier, en fonction de l'évolution de la situation, les solutions devant être apportées aux problèmes qui se posent" (164).

Autre initiative du même ordre, le projet de proposition de loi de la CGT, rédigé au cours de la Conférence Nationale de la Jeunesse, les 9 et 10 novembre 1968, définit "la formation et le perfectionnement continus des travailleurs" comme "une nécessité de notre époque", "un devoir de l'Etat au même titre que l'éducation de la Jeunesse", "un droit pour tous les hommes et toutes les femmes, français ou travailleurs immigrés liés par contrat de travail ou d'apprentissage, ainsi que pour les travailleurs inscrits au chômage" (165). Ce projet ne se contente pas d'énoncer des principes, il prévoit les institutions, le financement, les types d'organismes de formation, les modalités d'accès à la formation, les mesures sociales rendant celle-ci possible, enfin les organes de gestion et de contrôle. C'est dire que la CGT

(162) Le Peuple, n° 763, 16-30 nov. 1966, p. 17.
(163) "Instruction, formation et perfectionnement professionnels", 36ème Congrès CGT, 1967, p. 462.
(164) Le Peuple, n° 723, 1-15 avril 1965, p. 19.
(165) Le Peuple, suppl. n° 811, déc. 1968.

s'est engagée délibérément dans la voie des propositions précises. Il est remarquable que ce projet ait été rédigé, sans doute après mai 1968 c'est-à-dire après qu'ait été pris l'engagement de négociations entre le patronat et les organisations syndicales sur les questions de formation et de perfectionnement professionnels, mais surtout plus de deux ans avant que ne soit promulguée la loi sur la formation professionnelle continue. Curieusement, encore que cela soit dans l'ordre de la domination idéologique de la classe dominante, l'initiative de la loi de 1971 sera portée au crédit des pouvoirs publics, du gouvernement Chaban Delmas et, plus particulièrement, de son conseiller, Jacques Delors. Du projet de la CGT, il ne sera guère question, en dépit du fait qu'il ait été, comme l'écrivait Georges Séguy dans sa lettre d'accompagnement, porté "à la connaissance des travailleurs et des nombreuses personnalités des divers milieux intellectuels, universitaires, étudiants et enseignants" (166).

Autre indicateur de l'orientation prise par la CGT, l'intervention de Charles Ravaux à la Conférence mondiale de Turin (2 au 4 février 1968) est marquée non seulement par l'analyse critique mais aussi par le souci du "travail syndical" sérieux et documenté. A cette première conférence de la fédération syndicale mondiale (F.S.M.) sur la formation professionnelle - l'ordre du jour s'intitulait : "l'action syndicale pour promouvoir une formation professionnelle démocratique et moderne, adaptée aux exigences du développement scientifique, économique et social dans l'intérêt des travailleurs", la conférence s'est conclue par"l'adoption à l'unanimité de la Charte de la formation professionnelle" (167) - Charles Ravaux, entre autres suggestions, souhaite que l'action syndicale sur ces problèmes s'organise au niveau européen :

> "Face aux monopoles de la petite Europe, qui se concertent régulièrement, qui examinent ensemble, en application du Traité de Rome comment ils vont utiliser la formation professionnelle pour réaliser leurs objectifs et en particulier ce qu'ils appellent la libre circulation de la main-d'oeuvre, le front uni des organisations syndicales s'impose.
>
> La CGT est prête, quant à elle, à favoriser cette concertation dans un domaine plus propice que tous les autres à l'unité entre organisations différentes." (168)

(166) Le Peuple, suppl. n° 811, déc. 1968.
(167) Le Peuple, n° 793, 16-29 fév. 1968, p. 17.
(168) Le Peuple, n° 793, 16-29 fév. 1968, p. 21.

A l'internationalisation du problème de la formation et du perfectionnement professionnels, et particulièrement aux ententes entre gouvernements des pays du Marché Commun ou même entre "monopoles de la petite Europe", il s'agit de riposter efficacement grâce à l'unité des organisations syndicales de ces mêmes pays. Aussi n'est-il pas étonnant que le moyen choisi soit la réplique exacte de celui qu'emploient les adversaires, savoir : la concertation. Ce terme qui, contrairement à une idée reçue - l'imposition de cette idée n'est pas un hasard politique - n'est pas né de l'attitude politique d'un gouvernement, celui du ministère Chaban-Delmas, soucieux de tenir compte des "leçons de mai 68", ce terme n'est pas du vocabulaire usuel de la CGT. Il est ici employé au sens de "se concerter", c'est-à-dire s'entendre pour agir de concert, comme il est d'ordinaire entre associés. Curieusement encore, l'affirmation faite par la CGT en février 1968 - les questions de formation relèvent d'un domaine plus propice qu'aucun autre à l'unité entre organisations différentes - n'est pas sans rapport avec les énoncés posant "la formation permanente" comme "domaine privilégié de la concertation" (169). Mais à la différence des textes comme l'article 3 de la loi de décembre 1966 ou des propos tenus par les membres de l'équipe ministérielle de Jacques Chaban-Delmas, la concertation souhaitée par Charles Ravaux est envisagée entre organisations distinctes mais, si l'on peut dire, du même bord; la nuance est d'importance.

Cependant, le "travail syndical moderne", pour reprendre l'expression employée par Charles Ravaux, passe par la participation aux organes officiels. Or, dans le même temps que la CGT rendait public son "projet de proposition de loi sur la formation et le perfectionnement continus des travailleurs", était discutée à l'Assemblée Nationale, puis adoptée, la loi relative à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, promulguée le 31 décembre 1968 et publiée au J.O. du 3 janvier 1969. A la veille du vote de cette loi par l'Assemblée Nationale, la CGT tînt une conférence de presse au cours de laquelle elle protesta contre le fait inadmissible que cette loi avait été déposée sans consultation des organisations syndicales, elle réaffirma l'urgence d'une "discussion entre les pouvoirs publics, le patronat et les syndicats sur la mise en oeuvre concrète des

(169) J. Vaudiaux, La formation permanente enjeu politique, A. Colin, 1974, Cf. J. Delors, "Une stratégie pour le progrès", Projet, fév. 1974, n° 82.

mesures de formation professionnelle et les conditions d'accès pour les travailleurs"(170). Cette discussion dont le principe figurait au procès-verbal des négociations de Grenelle ne s'ouvrira que le 5 mai 1969.

Après avoir relevé les aspects positifs de la loi - ceux-ci consistent dans la reconnaissance du droit à la rémunération pour les travailleurs frappés de licenciement ainsi que pour certaines catégories de jeunes pendant la durée des stages de formation professionnelle - Jean-Louis Moynot montre que le texte est imprécis sur la répartition des responsabilités financières entre l'Etat, les employeurs et d'autres organismes; que la loi est en régression sur les usages concernant les jeunes de moins de 18 ans; et surtout qu'elle "ne règle en rien le problème du contenu de la formation professionnelle et se situe exactement (plusieurs références) dans le cadre de la loi réactionnaire de 1966" (171). Quant à Charles Ravaux, il insiste sur "le caractère étroitement utilitariste du texte", sur "la nature de palliatif" de la formation professionnelle définie par cette loi, sur le "dessaisissement de l'Etat au profit des employeurs en matière d'éducation", sur "l'absence de toute mesure de contrôle et de garantie par les organisations des travailleurs, ce qui n'est pas un oubli, puisque le gouvernement s'y est opposé au Parlement", enfin sur l'insuffisance des aides aux stagiaires. (178) Face à ce texte gouvernemental, "le projet de la CGT s'efforce, lui, tout en restant dans un cadre réaliste et limité dans son objet, de présenter un ensemble cohérent et sérieux qui pourrait être l'amorce d'une politique de formation continue." (173)

8 - L'éducation permanente : un droit nouveau.

Le mois de décembre 1968 fut décidément riche en évènements discursifs : du 27 au 30 décembre 1968, le colloque européen sur l'éducation, organisé à l'appel de la Fédération internationale des syndicats de l'enseignement

(170) Le Peuple, n° 814, 16-31 janv. 1969, p. 10.
(171) Ibid.
(172) Le Peuple, n° 814, 16-31 janvier 1969, p. 11.
(173) Ibid.

(F.I.S.E.) en collaboration avec l'U.N.E.S.C.O., réunit 200 participants de quatorze pays (174). Le thème du colloque se résumait à deux questions :
- "Comment faire pour que l'enseignement réponde aux grandes exigences de notre temps ?
- "Dans quelle mesure et selon quels principes seront réalisées les indispensables réformes ?"

Le compte rendu qui paraît dans Le Peuple cite quelques passages de l'exposé d'un des secrétaires de la F.S.M., Ibrahim Zacharia, où sont affirmées la nécessité croissante d'une "large culture générale et technique" et, pour autant, d'une éducation permanente, mais aussi la contradiction croissante "entre ce besoin et le rôle de simple rouage" que "le capitalisme monopoliste d'Etat" entend faire jouer à l'ouvrier (175). La CGT se déclare particulièrement intéressée par les conclusions de la commission "culture et éducation permanente" qui d'une part définissent la culture comme "l'ensemble des activités humaines" et repousse le clivage entre culture populaire et "prétendue culture d'élite", d'autre part réclament de chaque état la reconnaissance officielle du "droit nouveau à l'éducation continue" (176). La définition qui y est donnée de l'éducation permanente n'est guère différente de celle qui est en usage au Centre de recherches et d'études des chefs d'entreprise :

"Cette éducation permanente globale et socialement intégrée doit s'étendre à tous les âges de la vie

"Dans ce dernier tiers du XXème siècle, les problèmes de l'éducation ne sont pas seulement affaire de spécialistes. Ils deviennent l'affaire de tous."

(Colloque européen 27-30 déc. 1968 Le Peuple, janv. 1969.)

"L'éducation doit être un tout (...) c'est-à-dire un système global et intégré."
"La notion d'éducation permanente conçue comme un système global s'étendant sur toute la vie humaine"

"Jusqu'au moment où apparaît cette notion, l'éducation est une fonction déléguée : il y a des spécialistes. Mais à partir du moment où l'on parle d'éducation permanente, l'éducation est une fonction fondamentale que la société exerce elle-même (...) (L'éducation) est affaire de toute la société, et c'est à elle de s'en donner les moyens"

(Débat du 9 nov. 1968 au C.R.C. Cahier du C.R.C., n° 13, 1969.)

(174) "Pour la France étaient représentés : la CGT, les fédérations CGT du papier-carton, du spectacle, des produits chimiques, l'Union générale des ingénieurs et cadres, la Ligue française de l'enseignement, l'Institut pédagogique national, le S.N.E.S., le syndicat des professeurs d'Ecole Normale, le syndicat CGT de l'enseignement technique et professionnel, la F.E.N.-C.G.T." Le Peuple, n° 814, 16-31 janv. 1969, p. 13. .../...

C'est dire qu'un certain consensus se manifeste sur la conception à avoir de l'éducation permanente et sur les raisons qui l'imposent. Nombre des propos tenus par Jean Louis Moynot, secrétaire de la CGT, lors d'une intervention en séance plénière au colloque européen sur l'éducation pourraient être attribués à d'autres personnalités n'appartenant pas à la CGT.

> "La caractéristique majeure de la période que nous vivons est précisément la multiplication, et même la généralisation des relations directes entre le progrès scientifique, ses applications techniques et la production. C'est là une des conséquences de l'évolution beaucoup plus rapide et beaucoup plus générale que par le passé des connaissances scientifiques, mais cela tend à devenir de plus en plus un processus d'ensemble appelé par les exigences et les contraintes des économies développées." (177)

Mais cette parenté discursive se situe dans un contexte qui manifeste suffisamment des différences non moins certaines : les conséquences "heureuses" que le progrès scientifique et technique pourrait avoir sont rendues impossibles parce que "la société (...) est dominée par les intérêts des plus grands monopoles capitalistes qui asservissent la gestion de l'économie et l'action de l'Etat à leurs intérêts" (178). Quant à l'appel lancé au terme du colloque, il est largement accordé aux thèses de la CGT sur l'éducation : démocratisation de l'enseignement, éducation de masse mais éducation de qualité, démocratisation de sa gestion, inclusion de l'enseignement dans l'éducation permanente, ce qui "exige en dehors et autour de l'école et de l'université nouvelle, un ensemble d'institutions diffusant la culture et assurant le perfectionnement professionnel permanent des jeunes et des adultes" (179).

Cet objet de discours, l'éducation permanente, n'est pas nouveau dans les textes de la CGT. Faut-il rappeler qu'une résolution sur "l'éducation", prise par le vingt-septième congrès (1948) préconisait "l'éducation systématique et permanente" ? Après une longue éclipse, l'expression réapparaît dans une intervention d'Henri Krasucki au colloque Langevin-Wallon (25-26 mai 1963) :

(175) Le Peuple, n° 814, 16-31 janvier 1969, p. 13.
(176) Ibid., p. 14.
(177) Ibid., p. 16.
(178) Ibid.
(179) Appel du colloque européen sur l'éducation, ibid., p. 21.

> "Une véritable éducation permanente et de masse, qui ne doit pas être limitée au perfectionnement professionnel, nécessite de donner du temps et des moyens matériels aux étudiants et des moyens à l'enseignement.
> Elle nécessite également un large développement de la culture populaire, en s'appuyant sur les syndicats, les comités d'entreprises, sur les organisations sociales et culturelles qui ont la confiance des travailleurs et en leur donnant les crédits et les locaux nécessaires." (180)

Le trente-cinquième congrès de la CGT affirme que l'enseignement technique doit offrir "une véritable éducation permanente permettant l'élévation de tous les travailleurs qui le désirent" (181). Enfin, le projet de loi de la CGT sur la formation et le perfectionnement continus des travailleurs déclare dans son préambule :

> "Ainsi le système d'éducation scolaire et universitaire ne constituera pas une fin en soi. Il ne marquera pas une fin de la formation, mais au contraire il s'intégrera dans un ensemble plus vaste d'éducation permanente permettant l'épanouissement continuel et harmonieux de l'Homme, lui assurant la maîtrise des sciences et des techniques" (182).

Contrairement aux apparences, ces quatre occurrences d'une même expression n'impliquent pas que celle-ci impose à chaque fois une même signification. D'ailleurs un examen plus attentif fait apparaître des différences lexicales dans chacun de ses environnements immédiats, même lorsque l'identité des signifiants s'étend au-delà des deux termes de l'expression. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, "une véritable éducation permanente" se définit différemment en 1963 et en 1965. Celle que, selon la résolution du trente-cinquième congrès, l'enseignement technique doit offrir n'est pas loin de ressembler à la "promotion ouvrière" qui était un des objectifs du programme d'action de la CGT depuis 1959, puisqu'elle devrait permettre l'élévation non pas de tous les travailleurs mais de tous ceux qui le désirent. Par contre celle dont parlait Henri Krasucki en 1963 est dite "de masse" et de plus elle ne se réduit pas au perfectionnement professsionnel; pour autant elle se rapprocherait plutôt de l'éducation ouvrière dans la mesure où elle implique sans doute le développement de l'enseignement mais aussi celui

(180) Le Peuple, n° 684, 1-31 août 1963, p. 7.
(181) Résolution "pour l'instruction, la formation professionnelle et le perfectionnement", 35ème congrès CGT, 1965.
(182) Le Peuple, suppl. n° 811, décembre 1968.

d'une culture populaire animée par les organisations ouvrières et les institutions sociales ou culturelles "qui ont la confiance des travailleurs". Ainsi explicité, cet objet de discours ressemble à celui de la résolution du vingt-septième congrès qui cependant n'intégrait pas le système scolaire et dénotait un ensemble d'activités éducatives s'exerçant en dehors de l'école et sous l'autorité des organisations syndicales, un ensemble de pratiques plutôt qu'une institution. Avec les occurrences de 1968, celle du projet de loi de la CGT et celle de l'Appel du colloque européen, l'éducation permanente est conçue comme une réalité institutionnelle qui devrait englober tous les moyens de formation, scolaire ou non, et étendre son action éducative à tous les âges. Cette institution, encore à venir ou plutôt à constituer, se définit par son but : "l'épanouissement continu et harmonieux de l'Homme". Aussi l'éducation permanente est-elle revendiquée comme un droit qu'il ne suffit pas de reconnaître (Cf. Commission "culture et éducation permanente" au colloque européen) mais qu'il est nécessaire de garantir : "le droit effectif à l'éducation permanente doit être garanti concrètement par une formation initiale de haut niveau, par des mesures en faveur des travailleurs, et par un développement de structures adéquates" (183).

Cependant la terminologie n'est pas encore fixée et le projet de loi de la CGT n'emploie guère qu'une fois l'expression "éducation permanente" tandis que ses énoncés ont pour sujet "la formation et le perfectionnement continus" (plus de vingt occurrences). Une formule mérite l'examen : "Plus l'enseignement sera démocratique, moins la formation permanente prendra le caractère de rattrapage d'une insuffisance scolaire, découlant souvent des conditions sociales" (184). Manifestement, la distinction est faite entre l'enseignement qui, pour reprendre les termes de la citation précédente, fournit une formation initiale, et "la formation permanente" ou formation psot-scolaire ou encore formation des adultes (185). Outre cette

(183) Commission "structures de l'éducation", Le Peuple, n° 814, p. 16.
(184) Projet de loi de la CGT, Le Peuple, suppl. n° 811, décembre 1968.
(185) C'est aussi ce sens restreint que donne Ch. Ravaux à "l'éducation permanente" : "Les déclarations concernant la démocratisation de l'éducation, l'élévation continue du niveau de l'enseignement pour tous les enfants, l'éducation permanente pour tous les adultes, la valeur humaniste de l'éducation professionnelle sont abondants dans ces rapports." -Ch. Ravaux fait ici allusion aux colloques internationaux où les pays capitalistes s'expriment officiellement (Le Peuple, n° 814, janv. 1969, p. 19). Précédemment il usait tour à tour de deux expressions : "formation permanente des adultes" et "formation permanente des travailleurs" (Le Peuple, n° 763, 16-30 nov. 1966)

remarque sur le vocabulaire en usage, la citation permet de rappeler l'argumentation de la CGT : on ne peut attendre rien qui vaille d'une formation post-scolaire tant que le système d'enseignement n'aura pas été réformé dans le sens d'une démocratisation effective. Il s'ensuit que la question scolaire garde la priorité, même quand les problèmes de formation des adultes sont reconnus comme importants.

Dans le même sens, Jean Louis Moynot parle de "formation continue", lors de son intervention au colloque européen : "L'insuffisance de la formation passée des travailleurs, l'absence d'un système de formation continue rendent particulièrement difficile le reclassement des travailleurs frappés de licenciement lors des concentrations capitalistes" (186). Au cours de l'année 1969 c'est d'ailleurs cette dernière expression qui tend à prévaloir en même temps que celle qui est employée tout au long du projet de loi de la CGT, encore que l'objet des négociations entre les syndicats et le patronat soit désigné officiellement par la formule : "formation et perfectionnement professionnels".

Aucune réaction gouvernementale à la proposition de loi, établie par la CGT, mais "le patronat accepte, pour la première fois, de discuter d'un point de vue d'ensemble sur des questions de formation professionnelle" (187). La CGT rappelle quelle est sa façon de poser le problème et la solution qu'elle propose : discuter avec le patronat est important, car cela permet "d'améliorer ce qui existe" mais la formation et le perfectionnement relèvent des responsabilités de l'Etat :

> "Le temps n'est plus où la scolarité obligatoire suffisait aux exigences de l'évolution des techniques. Le savoir doit être constamment renouvelé, enrichi. Le progrès économique, technique, l'équilibre social dépendant en une large mesure de la capacité de l'Etat de mettre en place un système d'éducation continue."(188)

Si le thème initial est le jugement communément porté sur la rapidité de l'évolution des techniques et donc sur l'insuffisance d'une scolarité limitée à l'enfance et à l'adolescence, la solution préconisée par la CGT est opposée à celle du "grand patronat" qui "a besoin d'organiser sa propre formation et le perfectionnement professionnel" (189).

(186) Le Peuple, n° 814, 16-31 janvier 1969, p. 16.
(187) Le Peuple, n° 828, 1-15 septembre 1969, p. 9.
(188) Ibid.
(189) Ibid.

Pour la CGT, "les obligations nationales de l'éducation ne s'appliquent pas seulement à la période scolaire, mais à la formation continue des travailleurs" (190). Quant au patronat, s'il accepte de négocier c'est, selon la CGT, sous la pression exercée par le mouvement syndical et "l'exigence profonde des jeunes travailleurs d'un savoir plus large et plus complet" (191). Mais c'est aussi que le patronat, après avoir investi le moins possible dans la formation, a pris conscience que "l'investissement dans l'éducation est non seulement utile, mais indispensable" (192).

Charles Ravaux résume ainsi les causes de l'ouverture des négociations : "Tout cela est le résultat des luttes, conjugé avec le besoin objectif du capitalisme d'adapter le système de formation aux transformations des techniques"(193). Cette conjonction n'est pas sans équivoque car l'adaptation du système de formation, telle que le patronat l'envisage, ne va pas nécessairement dans le sens visé par le mouvement syndical ni dans le sens des aspirations des jeunes travailleurs - à supposer qu'elles soient ce qu'en dit la CGT. Aussi s'agit-il pour l'organisation ouvrière d'orienter son action dans deux directions : vers l'Etat d'abord, parce que c'est à lui d'assumer les obligations nationales d'éducation, y compris celles du "perfectionnement continu des travailleurs" - d'où la proposition d'un projet de loi dont les principes, mais aussi les institutions et mesures qu'il prévoit, vont à l'encontre des conceptions et pratiques patronales; puis vers le patronat qui est effectivement maître d'une part non négligeable de la formation professionnelle des jeunes ainsi que du perfectionnement, de la reconversion et de l'adaptation des travailleurs - d'où la revendication, enfin satisfaite de négociations qui ont pour premier effet de limiter l'emprise patronale dans ce domaine ou du moins d'y reconnaître aux syndicats une certaine compétence, des négociations telles que ces questions ne soient plus "discutées et réglées en dehors des travailleurs et de leurs organisations" (194).

Le trente-septième congrès de la CGT, du 16 au 21 novembre 1969, fut occasion de développement tant de l'analyse conjoncturelle des questions d'enseignement, de formation professionnelle et de perfectionnement continu des travailleurs, que des propositions confédérales d'action. La longue intervention de Claude Michel, secrétaire de la commission confédérale de la

(190) Le Peuple, n° 829, 15-30 septembre 1969, p. 21.
(191) Le Peuple, n° 828, 1-15 septembre 1969, p. 9.
(192) Ibid.
(193) Le Peuple, n° 829, 15-30 septembre 1969, p. 18.
(194) Le Peuple, n° 828, 1-15 septembre 1969, p. 9.

formation professionnelle et du perfectionnement, constitue une synthèse particulièrement éclairante de la manière dont la CGT analyse alors la situation. Elle peut être résumée comme suit :

1. Les résultats de l'action des travailleurs, de leurs organisations et particulièrement de la CGT...

1.1. Le pouvoir gaulliste a été contraint de satisfaire des revendications formulées depuis longtemps par la CGT

1.2. Le patronat a été contraint d'accepter l'ouverture de négociations sur la formation et le perfectionnement professionnels

... constituent un encouragement pour intensifier l'action.

2. En dépit de ces concessions, la politique scolaire et de formation continue n'a pas été fondamentalement modifiée :

2.1. Adaptation de la formation de la main-d'oeuvre aux transformations imposées par l'évolution technique et économique,
2.2. mais au moindre coût
2.3. et, sous couvert de sélection scolaire, maintien d'une sélection sociale qui
2.3.1. assure le privilèges de la classe bourgeoise,
2.3.2. produit les "inaptes naturels", les "non conceptuels", destinés aux emplois de manoeuvre et d'O.S. préalablement chiffrés dans les prévisions du Plan.

3. Un des effets de cette politique, la crise réelle de la main-d'oeuvre qualifiée, ainsi que d'autres raisons économiques (accroissement de la concurrence entre monopoles, ses effets sur l'emploi) obligent l'Etat et le patronat

3.1. à accorder de nouveaux moyens à la formation professionnelle
3.2. non pas celle que dispensent les services publics (enseignement technique, F.P.A.)
3.3. mais celle qui dépend du secteur privé (patronal et confessionnel).

4. La stratégie de la classe bourgeoise comporte une campagne idéologique :

selon celle-ci, point n'est besoin de "tout apprendre à l'Ecole", mieux vaut apprendre à utiliser rapidement son savoir-faire et réserver "à une hypothétique formation permanente les compléments dont on pourrait avoir besoin".

5. Or l'élévation du niveau culturel aussi bien que les reconversions supposent une "large formation de base à dominante d'enseignement général".

6. L'effort syndical doit donc être accru :

6.1. Le projet de loi de la CGT doit être diffusé auprès des travailleurs,
6.2. effort confédéral : délégation auprès du ministre de l'Education nationale, constitution d'un service permanent de la formation professionnelle au siège confédéral,
6.3. effort nécessaire dans les fédérations et les unions départementales pour ne plus considérer ces questions comme marginales.

Les mesures concrètes que proposent la CGT sont celles-là même qu'explicitait le projet de loi. Une brève intervention de Michel Dauba en rappelle l'essentiel : formation pendant le temps de travail et rémunérée comme tel, contrôle de l'éducation nationale et contrôle syndical, importance prédominante de l'enseignement technique général sur la spécialisation. Cependant, ici encore la "formation permanente" est justifiée par les effets de l'évolution scientifique et technique :

> "En cette période de révolution scientifique et technique, les connaissances acquises par un travailleur ne suffisent plus à assurer son déroulement de carrière, le déroulement de sa vie professionnelle.
> Le travailleur, en particulier le technicien, se trouve en quelques années dans une situation où il ne domine plus de qu'il fait." (195)

Dans ce texte et ceux du même type (cf. Colloque européen de 1968) le problème est posé dans des termes identiques à ceux dont use le CNPF : la perspective est celle de l'adaptation de la force de travail aux transformations des autres forces productives. Seules diffèrent les solutions. Quant au problème, il passe pour être celui des "sociétés industrielles" ou, comme disait Charles Ravaux, des "pays industrialisés" (196).

Pourtant c'est une autre dimension que le trente-septième congrès donne à la formation permanente lorsqu'il approuve les recommandations issues des "journées nationales sur l'activité de la CGT pour l'accès des travailleurs à la culture". Après avoir rappelé l'intérêt porté par la CGT, tout au long de son histoire, aux problèmes culturels, le texte énonce :

> "La culture n'est pas chose statique (...) Elle s'acquiert par la formation permanente intellectuelle, professionnelle et technique, l'enrichissement artistique, la pratique des activités physiques et sportives, l'éducation morale, sociale et politique, la connaissance des problèmes économiques et des grandes lois scientifiques (...) S'opposant à une conception étroite de la culture, le 37ème congrès de la CGT appelle les organisations confédérées à poursuivre leur combat pour une large diffusion de la connaissance, le développement et l'épanouissement de la personnalité, pour impulser la création

(195) Intervention de M. Dauba (technicien, fédération des métaux) 37ème congrès CGT, 1969, p. 221.
(196) Ch. Ravaux, "Education et profession" Colloque européen de 1968, Le Peuple, n° 814, 16-31 janvier 1969, p. 18.

> culturelle et élever le niveau de compréhension des masses ouvrières. Le but dans ce domaine, de notre grande CGT, est d'amener l'homme à une prise de conscience qui en fera un être responsable, lucide, apte non seulement à comprendre la réalité des choses et leur évolution mais à changer cette réalité en apportant sa pierre à la construction d'une société plus humaine, plus juste, débarrassée de l'exploitation capitaliste." (197)

N'était cette dernière évocation, l'ensemble du texte, au demeurant assez grandiloquent, pourrait avoir été rédigé par n'importe quel humaniste bourgeois soucieux de partager avec la classe ouvrière les bénéfices d'une culture définie selon le nouveau canon des valeurs reconnues, au moins dans les milieux d'éducation populaire et ceux de la formation d'adultes. Cependant, à titre d'hypothèse, il est possible de dire que les humanistes de cette trempe n'occupent pas n'importe quelle position sociale, que leur choix d'une mission de culture auprès des (ou, mieux, dans les) "masses" constituent autant de propriétés de position, particulièrement de la place qui leur est dévolue dans le "champ intellectuel" (198).

En février 1970, Le Peuple publie un article interrogatif de Claude Michel : "L'éducation permanente - facteur de progrès social ou tentative d'intégration ?" (199). Le texte commence par une définition plus restrictive que d'autres fournies précédemment : "L'éducation permanente, c'est-à-dire l'éducation post-scolaire des adultes" (200). Il ne s'agit donc pas du vaste ensemble qui intégre la formation initiale et la formation des adultes, il s'agit seulement de celle-ci. Claude Michel poursuit en affirmant que l'éducation permanente "répond à des nécessités de notre époque". Il explicite ce que sont ces nécessités et se trouvent

(197) "La CGT et les activités culturelles", 37ème congrès CGT, 1969, p. 521.
(198) Ceci apparaît nettement quand on compare ce texte à des écrits et propos de formateurs s'exprimant sur le thème de la culture. Cf. Ph. Fritsch, L'éducation des adultes, Paris-La Haye, Mouton, 1971 (coll. Cahiers du Centre de sociologie européenne), p. 99-103.

Nombre de nuances seraient à considérer et à mettre en relation avec la variété des positions, notamment par rapport à l'institution scolaire et universitaire (marginalité plus ou moins accentuée, sans oublier ce que produit la "multipositionalité", celle par exemple de l'universitaire qui est en même temps animateur d'un mouvement de culture populaire).
(199) Le Peuple, n° 839, 16-28 février 1970, p. 11-13.
(200) Ibid.

ainsi énoncées de nouveau, d'une part, les exigences du progrès scientifique et technique, d'autre part, la volonté de perfectionnement des travailleurs et leur "aspiration (...) d'accéder à toutes les formes de la culture". Puis il expose ce que sont les "deux conceptions divergentes de l'éducation permanente". Selon la conception capitaliste, elle n'est guère qu'un "moyen d'adaptation des forces productives, dont les travailleurs font partie, aux nécessaires changements des structures économiques, à court terme, et d'une certaine façon comme un moyen supplémentaire de diffusion des idées de collaboration de classes" (201). Les déclarations que cite Claude Michel sont, comme il le dit lui-même, assez significatives (202). Par la dernière citation, celle d'un passage de Joffre Dumazedier, se trouve mise en cause à nouveau (cf. intervention de Claude Michel au trente-septième congrès) l'idée d'une réduction de l'éducation scolaire et universitaire au rôle de "base préparatoire à l'autre éducation, celle de toute la vie". Chemin faisant, Claude Michel analyse les sollicitations dont les U.D. font l'objet et qui n'ont d'autre objectif que d'amener la CGT à "cautionner des entreprises douteuses". Puis il présente la conception cégétiste de l'éducation permanente, revendiquée comme un droit fondamental au même titre que le droit à l'enseignement, et "à tout ce qui fait la culture humaine" (203). Claude Michel rappelle, une fois encore, que la reconnaissance de ce droit passe par la satisfaction d'une revendication essentielle : la formation pendant le temps de travail et rémunérée comme tel; qu'il passe aussi par le développement de "l'enseignement le plus large pour tous", condition indispensable à une réelle éducation permanente (204). Enfin, l'article se termine par une présentation succinte du projet de loi de la CGT. De même que la CGT opposait une "promotion véritable" à la "promotion sociale gaulliste", de même elle oppose "une véritable "éducation continue"" ou "les véritables défenseurs de l'éducation permanente" aux "tentatives d'intégration".

(201) Le Peuple, n° 839, 16-28 février 1970, p. 11.
(202) Citations de MM. Schoenlaub (rapporteur de la commission consultative spécialisée des Industries de pointe), Guillebeau (professeur de sociologie au Conservatoire national des arts et métiers), Cappelle (Recteur d'Université), Grandpierre (Sidérurgie lorraine), Louis Armand (Westhinghouse), Pierre Sudreau, Jean Fourastié et Joffre Dumazedier. Soit un certain nombre de personnalités ayant participé, à des titres divers, au développement du discours de l'éducation des adultes.
(203) Le Peuple, n° 839, 16-28 février 1970, p. 12. Rejet de "la notion bourgeoise d'une culture qui serait "intellectuelle", face à une formation professionnelle qui ne serait qu'apprentissage gestuel."
(204) Ici l'auteur cite J.D. Reynaud : "Les chances de progrès de l'éducation permanente sont en relation directe avec le nombre d'années d'enseignement reçues."

9 - La formation et le perfectionnement continus : une affaire d'Etat.

Cependant les négociations se sont poursuivies entre les syndicats et le patronat. Des informations sur leur déroulement sont présentées assez brièvement dans Le Peuple (205). Le 9 juillet 1970, l'Accord sur la formation et le perfectionnement professionnels est signé. Henri Krasucki fait immédiatement une déclaration où il présente l'Accord comme le résultat de "négociations difficiles" mais comme un "succès important pour les travailleurs" car "il (l'Accord) leur ouvre des droits jusqu'alors obstinément refusés par le patronat et leur crée des possiblités nouvelles de défendre plus efficacement leurs intérêts" (206). Dans les clauses de l'Accord, le secrétaire de la CGT voit quatre motifs de satisfaction : 1° pour les apprentis, de meilleures garanties; 2° pour tous les travailleurs "touchés dans leur emploi par suite des changements économiques", le droit à une formation payée comme temps de travail; 3° pour tous les salariés, le droit "au perfectionnement et à la formation pendant le temps de travail et rémunérés comme tel; 4° pour les organisations syndicales enfin, "des possibilités réelles quoique encore limitées" d'intervention dans l'organisation et le contrôle de la formation professionnelle (207).

Toutefois cette proclamation des résultats heureux, obtenus grâce à la fermeté des délégations syndicales faisant cause commune face au patronat, garde le ton des "communiqués d'opérations". En effet, d'une part une position stratégique du CNPF n'a pu être enlevée : aucune garantie de correspondance entre les qualifications acquises, la classification et la rémunération; d'autre part certaines organisations patronales n'ont pas signé l'Accord et les travailleurs de leurs branches ne peuvent bénéficier des droits ainsi définis; enfin, pour substantiels que soient ces acquis, ils ne constituent qu'une solution partielle au problème de la formation professionnelle qui, pour être résolu, suppose "une réforme démocratique de l'enseignement" et donc une transformation du "système économique et social". Il suit de là que le combat doit se poursuivre non seulement sur le front des entreprises mais aussi sur le terrain politique en s'adressant au gouvernement : "la CGT va immédiatement adresser à cet effet des propositions

(205) Le Peuple, n° 836, 1-15 janvier 1970.
(206) Le Peuple, n° 850, 1-31 août 1970.
(207) Le Peuple, n° 850, 1-31 août 1970, p. 2.

concrètes au premier ministre" (208).

De fait les lecteurs du Peuple purent lire, fin septembre, la lettre datée du 10 juillet 1970 que Benoît Frachon, président de la CGT, avait adressée à Jacques Chaban-Delmas, premier ministre, et le texte du "memorandum de la CGT sur la formation et perfectionnement professionnels". Cette démarche est justifiée par le caractère national d'un problème qui exige une solution d'ensemble. Celle-ci ne relève donc pas de négociations entre syndicats de salariés et organisations d'employeurs; elle est affaire d'Etat. "La CGT considère, en effet, que la formation et le perfectionnement professionnels entrent dans le cadre des devoirs et obligations de l'Etat en matière d'Education nationale" (209).

Comme le projet de loi relatif à la formation professionnelle, que la CGT avait déposé le 14 mars 1947, ces propositions du 10 juillet 1970 semblent relever d'une stratégie qui entend viser le court terme sans compromettre le long terme. De même que dans les années d'après-guerre l'engagement de la CGT dans "la bataille de la production" entraînait sa participation au développement de la formation professionnelle accélérée alors même qu'elle tendait à promouvoir les objectifs du Plan Langevin-Wallon, de même la CGT de 1970 énonce à la fois l'urgence de mesures pour faire face aux nécessités du moment et la nécessité d'inscrire ces dispositions "dans le cadre d'une réforme démocratique de l'enseignement" (210). Il s'agit donc de "mesures de sauvegarde" mais qui, loin de mettre obstacle à la poursuite du but lointain - lequel implique non seulement une réforme de l'Ecole mais une transformation du système économique et social - , devraient favoriser sa réalisation.

Cependant tout se passe comme si la perspective d'une solution d'ensemble se faisait de plus en plus fuyante. En tout cas, elle est seulement évoquée sur le mode du rappel d'un principe et comme pour regretter que celui-ci ne puisse s'actualiser :

> - "La CGT rappelle qu'elle considère le problème de la formation et du perfectionnement professionnels comme relevant de la responsabilité entière de l'Education nationale et s'inscrivant dans le cadre d'une réforme démocratique de l'enseignement." (211)
> - "Ainsi, et à défaut de la possibilité actuelle d'un règlement complet de ces problèmes dans le cadre du ministère de l'Education nationale, (...)" (212).

(208) Le Peuple, n° 850, 1-31 août 1970, p. 2.
(209) Le Peuple, n° 852, 16-30 septembre 1970, p. 21.
(210) Ibid., p. 22.
(211) Ibid., p. 22.
(212) Ibid., p. 23.

Les préoccupations immédiates l'emportent donc et celles-ci se donnent encore une fois pour référent "la rapidité des progrès techniques et de l'évolution économique" (213). L'argumentation qui conclut à "l'urgence d'une solution adaptée aux besoins" n'est pas fondamentalement différente de celle qui a cours dans les textes du CNPF : le caractère inéluctable des "transferts importants de main-d'oeuvre" et des "adaptations massives aux nouvelles techniques" appelle "la mise en place dans le meilleur délai de dispositifs adaptés et efficaces de formation et de perfectionnement" (214). Mais elle diffère par les connotations du processus décrit et par la nature des dispositions proposées. D'une part, la politique du sixième Plan y est mise en cause et le memorandum insiste sur le fait que les salariés n'ont pas à être les victimes d'une situation dont ils ne sont pas responsables; d'autre part, les propositions de la CGT sont d'un autre ordre que celles du CNPF, tant par les garanties légales ou les mesures sociales et financières qu'elle revendique, que par "l'organisme national de coordination et d'unification" du système de formation dont elle définit la structure et les fonctions essentielles.

D'abord un principe : "la formation, le perfectionnement, l'adaptation et la promotion doivent être un droit reconnu à tous les travailleurs, qu'ils puissent exercer pendant les heures de travail sans perte de salaire" (215). Certes, l'Accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970 ouvrait la possibilité pour chaque salarié de demander une autorisation d'absence en vue de suivre un stage de formation (art. 20). Mais, outre qu'il ne s'agit pas formellement d'un droit quoique le secrétaire de la CGT tende à l'interpréter comme tel, cette possibilité ne concerne que les seuls salariés dont les employeurs se sentent engagés par les organisations patronales signataires de l'Accord. Salué comme un "important succès pour les travailleurs", cet Accord n'a de portée que limitée et la CGT cherche à en étendre les clauses et à en généraliser l'application, surtout à "garantir le droit des travailleurs à la formation et au perfectionnement", ce que seul un texte de loi peut assurer (216). Tel était déjà le sens de l'initiative prise par la CGT, d'un projet de proposition de loi, adopté par la Conférence

(213) Le Peuple, n° 852, 16-30 septembre 1970, p. 22.
(214) Ibid.
(215) Ibid.
(216) Ibid.

nationale de la jeunesse, tenue à Paris les 9 et 10 novembre 1968, et portant sur "la formation et le perfectionnement des travailleurs" (217). Quant à la revendication d'une équivalence entre le temps de formation et le temps de travail, déjà formulée dans ce projet de 1968, elle figurait dès 1953 dans une Résolution sur les questions de la jeunesse, adoptée par le vingt-neuvième congrès de la CGT (218).

Viennent ensuite des propositions quant aux moyens de formation et quant au financement : - priorité aux moyens publics, notamment à l'éducation nationale pour assurer la première formation (générale et technique) et le "perfectionnement continu", extension de l'A.F.P.A., contrôle sérieux des organismes privés par l'Education nationale (programmes, niveau de connaissances et aptitudes pédagogiques des enseignants) - dispositions particulières pour les femmes et les travailleurs immigrés (pour ceux-ci, "l'organisation sérieuse et méthodique de l'alphabétisation") - financement de la formation par un "fonds national de formation et de perfectionnement", alimenté par une contribution des employeurs, calculée sur la masse des salaires, et par une dotation budgétaire de l'Etat aux établissements publics "ayant vocation de formation" (219).

Enfin, le memorandum de la CGT, toujours dans la ligne du projet de loi de 1968, propose la création d'un "organisme national" aux prolongements régionaux et départementaux, qui constituerait l'ossature d'un véritable service public de formation et de perfectionnement professionnels" (220). Dans celui-ci "les syndicats ouvriers et d'enseignants disposeraient des droits réels et des moyens propres à exercer ces droits" (221). Cet organisme

(217) Le Peuple, suppl. n° 811, déc. 1968.
(218) Le projet de 1968 proposait des dispositions concrètes pour assurer cette équivalence : "Selon le type et le niveau des cours suivis, le candidat accepté peut bénéficier : - d'un congé-éducation rémunéré par l'entreprise, - d'un salaire garanti au niveau du SMIG et sans abattement pour les stagiaires n'ayant jamais travaillé, - d'un capital horaire pouvant atteindre 200 heures/année rémunérées au tarif de l'entreprise et utilisables, soit pour des stages continus de courte durée, soit pour des cours à temps partiel (...) En aucun cas la participation à des cours de formation et de perfectionnement continus ne peut entraîner une rupture du contrat de travail ou un préjudice de carrière. Le maintien des avantages de salaires est subordonné à l'assiduité aux cours."
(219) Memorandum, Le Peuple, n° 852, 16-30 sept. 1970, p. 23. Le projet de 1968 parlait d'une taxe de 1% versée par les employeurs sur la masse des salaires (Le Peuple, suppl. n° 811).
(220) Memorandum, loc. cit.
(221) Ibid. Le projet de 1968 prévoyait un Conseil supérieur de la formation et du perfectionnement continus, institué sous la présidence du ministre de l'Education nationale, conçu sur la base d'une représentation quadripartite : administration, enseignants, organisations d'employeurs, organisations syndicales représentatives des salariés.

national aurait pour première tâche de remettre en ordre le système de formation, où il règne (...) une véritable anarchie" (222). Ses fonctions en feraient un organe de gestion et non plus de consultation comme le Conseil national de formation professionnelle :
- il étudierait "les besoins nationaux des travailleurs et de l'économie", il élaborerait les "orientations de la politique de formation et de perfectionnement continus";
- il serait en liaison avec le Conseil supérieur de l'Education nationale, le Comité national de l'Emploi, les commissions nationales professionnelles consultatives, etc.;
- "il donnerait son avis avant l'établissement du budget et contrôlerait l'utilisation des crédits du Fonds national de formation et de perfectionnement";
-il harmoniserait "l'action des pouvoirs publics avec le système conventionnel", il assurerait "le contrôle des établissements chargés de dispenser la formation continue, et la qualité de l'enseignement prodigué" (223).

Produit exemplaire de ce que Charles Ravaux appelait "le travail syndical moderne" (224), ce memorandum adressé au gouvernement présente toutes les caractéristiques du discours d'ordre, non seulement par ce qu'il dit et - si la distinction entre le fond et la forme garde un sens - par la manière dont il le dit, mais encore par ce qu'il ne dit pas. Conformément aux attentes du destinataire, le premier ministre Chaban-Delmas, c'est-à-dire conformément à ce qu'il espérait de "la concertation", la CGT semble avoir laissé au vestiaire toute volonté de lutte idéologique, pour discuter, sans passion, de problèmes dont les données seraient identiques aux yeux de tout observateur objectif, et pour présenter positivement des "solutions concrètes" et réalistes. Nulle trace d'une analyse qui situerait la formation dans la lutte des classes et qui en relèverait la fonction tant dans le maintien d'un système économique dominé par le mode de production capitaliste que dans

(222) Memorandum, loc. cit.
"Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'à l'heure actuelle, en matière de formation post-scolaire et de promotion, personne ne peut savoir qui fait quoi et comment. Les organismes les plus divers se multiplient, les crédits se dispersent, la formation et le perfectionnement dépendent de onze ministères, d'innombrables commissions..."
(223) Ibid., p. 23.
(224) Le Peuple, n° 763, 16-30 novembre 1966, p. 17.

la reproduction de la structure des rapports sociaux. La CGT joue alors explicitement la carte du "véritable service public au service des travailleurs" (225) : l'organisme national qu'elle propose devrait remettre de l'ordre dans un domaine où les efforts sont inefficaces parce que désordonnés, où les crédits sont gaspillés parce que dispersés et dépensés sans contrôle où les intérêts privés se donnent libre cours aux dépens de l'intérêt général, bref un territoire anomique qui échappe à l'Etat et par conséquent à sa saine gestion. Discours d'ordre, qui projette la mise en place d'un dispositif paritaire dont les conditions de fonctionnement seraient conformes aux principes de la "nouvelle société", mais encore discours de gestionnaire qui, sans oublier "l'intérêt des travailleurs", travaille "aussi pour les besoins d'une politique efficace répondant aux impératifs de l'évolution économique" (226). Dans ce texte la CGT prend le problème tel qu'il est alors communément posé, c'est-à-dire avant tout un problème urgent d'adaptation de la main-d'oeuvre aux exigences d'une économie caractérisée par la rapidité de son évolution, donc un problème de rationalisation du système de formation en fonction de ces transformations économiques, posées comme inéluctables et dont il s'agit seulement d'éviter que les travailleurs ne soient victimes sans défense ni garantie. Défendre l'intérêt des travailleurs revient à leur fournir les moyens de s'adapter aux conditions variables du procès de travail (les "innovations" techniques et organisationnelles), à celles du marché de l'emploi et, plus généralement, à celles du marché économique : variation de l'importance relative des secteurs d'activité, extension ou régression des marchés, diversification ou spécialisation des unités de production, concentration des entreprises, implantations nouvelles, restructurations, etc., soit l'ensemble des facteurs qui peuvent, un jour ou l'autre, contraindre des salariés à la conversion professionnelle et/ou à la mobilité géographique.

Réalisme syndical ? Sans doute car le memorandum de la CGT dit en substance : les choses étant ce qu'elles sont, les travailleurs ont à prévoir ce que "la rapidité des progrès techniques et de l'évolution économique" exigera d'eux, aussi faut-il qu'ils aient la possibilité de s'y préparer pour ne pas être pris de court. Mais le texte dit davantage, dans le

(225) Projet de proposition de loi de la CGT, Le peuple, suppl. n° 811, déc.68.
(226) Memorandum..., op. cit., p. 23.

même temps qu'il est étonnamment silencieux sur les raisons d'être de cette situation. Pas d'autre explication à cette course imposée aux salariés que celle du discours économique commun. Par contre, la CGT ne se contente pas de tenir au nom des salariés le langage de l'intérêt bien compris, elle tient aussi celui de l'économiste à l'homme d'Etat : faites-nous de la bonne politique et nous ferons de bonnes affaires ! La mise en place rapide d'un "organisme national de coordination et d'unification" de la formation et du perfectionnement est en effet justifié, au moins dans le dernier paragraphe du memorandum, par les besoins d'une politique au service de l'économie posée comme référent ultime.

Cette conclusion est équivoque car elle appelle à la fois un renforcement du pouvoir d'Etat et la subordination du politique (de sa politique) à l'économique. D'un côté ce texte adressé à un chef de gouvernement semble vouloir lui faire la leçon : ces "équipements de pouvoir" que constituent les organismes de formation échappent au pouvoir politique, aux orientations qu'il devrait leur imprimer et au contrôle qu'il devrait exercer - aussi y règne-t-il "une véritable anarchie" - et la CGT propose une structure propre à rétablir et assurer l'autorité des pouvoirs publics dans ce domaine. D'un autre côté - et c'est encore une leçon - la seule politique envisageable et que doit rendre possible la création d'un service public de la formation et du perfectionnement professionnels, n'est autre que celle de l'efficacité économique : une politique aux ordres de l'économie.

Cependant cette dernière formule du memorandum ne serait-elle pas une sorte de lapsus qui viendrait en tout dernier lieu ruiner les efforts pour éviter toute couleur idéologique ? N'est-elle pas de celles dont on dit : c'est signé ! Ainsi, cette définition des rapports entre le politique et l'économique aurait valeur d'aveu ou de retour du refoulé : "la détermination en dernière instance par l'économie" et la "dominance" de l'instance économique dans le mode de production capitaliste constituent en effet des énoncés fondamentaux de l'analyse marxiste. Le contexte n'incite pourtant pas à suivre cette interprétation, en ce sens que la base sur laquelle s'édifie l'argumentation de la CGT, dans ce texte, semble plutôt relever de l'idéologie dominante qui voit dans les exigences de la croissance économique autant de données impératives et pour ainsi dire objectives des problèmes politiques. Le memorandum prend appui sur les attendus de l'économisme

ordinaire pour faire valoir une solution par ailleurs contradictoire avec les principes de l'économie libérale : nationaliser la formation et le perfectionnement professionels, substituer un service public unifié à la multiplicité de prestataires de services, instaurer dans ce "domaine" le contrôle de l'Etat et, qui plus est, accorder aux syndicats un droit de regard sur ce qui s'y passe ou s'y prépare, aucune de ces mesures ne pouvait prétendre séduire les adepts du libéralisme économique.

Il serait néanmoins erroné de ne voir là que grossière manoeuvre pour faire passer une ancienne revendication en la mettant au goût du jour. A propos des initiatives que la CGT, entre 1944 et 1947, a prises en matière de formation professionnelle, M. Offerlé estime que la centrale ouvrière entendait "reprendre le drapeau de la tradition des combats républicains qui ont abouti dans les années 1880 à la création de l'école laïque, gratuite et obligatoire" (227). On pourrait être tenté d'assimiler les prises de position de 1970 à celles de 1944-47 et d'interpréter cette continuité dans les choix comme l'expression d'une fidélité doctrinale historiquement enracinée.

(227) M. Offerlé, in David, op. cit., p. 128.